

## CNDH et observateurs nationaux et étrangers louent le bon déroulement du scrutin

*Les élections du 8 septembre font l'unanimité*

Les ministres arabes des Affaires étrangères saluent les efforts de S.M le Roi pour défendre Al Qods



Page 5

Sauvés in extremis  
*Une quarantaine de jeunes Marocains repêchés au large par un bateau de pêche industrielle*



Page 4

La prise en charge des morsures de serpent subit l'impact du Covid



Pages 6-7

L'ASFAR de retour en compétition africaine  
*Les Militaires à l'assaut des Béninois de Buffles*



Page 23



Ph : Laaraki

Lire pages 2-3

# Le CNDH salue l'organisation des élections de manière périodique et régulière

## Actualité



Amina Bouayach.

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a salué, jeudi à Rabat, le respect de l'organisation des élections de manière périodique et régulière, dans des circonstances exceptionnelles et inédites en vue de garantir le fonctionnement des institutions représentatives de la société.

Ces échéances se déroulent dans un contexte marqué notamment par de profondes mutations sociétales et d'autres émergentes liées aux répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur les plans économique et social, a indiqué le CNDH dans son rapport relatif à l'observation des échéances électorales, présenté par la présidente du Conseil, Amina Bouayach, lors d'une confé-

rence de presse.

Ces élections, a ajouté le document, se déroulent au moment où le cadre juridique a connu un ensemble de changements par rapport aux élections précédentes de 2015 et de 2016, en particulier l'organisation de trois scrutins en une seule journée pour la première fois dans l'histoire des élections au Maroc.

Le Conseil a, en outre, relevé que le Royaume a choisi, dans cette circonstance exceptionnelle et sans précédent, "de ne pas reporter les élections, comme c'était le cas pour certains pays", estimant que l'organisation de ce triple scrutin a contraint les pouvoirs publics et tous les acteurs à relever un double défi, dont le premier concerne

le maintien de la tenue d'une manière régulière de l'opération électorale et son adaptation au contexte exceptionnel de la pandémie pour garantir la sécurité sanitaire des citoyens.

Le second défi est relatif à la nécessité de faire en sorte que les différentes étapes du processus électoral (préparatifs d'avant-campagne, campagne et rassemblements, jour du scrutin et annonce des résultats) ne conduisent pas à la propagation du virus et à la détérioration de la situation épidémiologique.

"C'est la première fois que les pouvoirs publics, les défenseurs des droits de l'Homme et les mécanismes de la démocratie et de l'Etat de droit se trouvent amenés à chercher des formules

pour organiser l'opération électorale à même de réaliser un certain équilibre entre la protection des droits politiques et civiques et la préservation du droit à la santé et à la vie menacés par la pandémie", selon le rapport du CNDH.

A cet égard, le Conseil a indiqué que les pouvoirs publics ont eu recours à un ensemble de restrictions durant les différentes étapes de l'opération électorale, notamment lors des campagnes, qui constituent le moyen fondamental de communication et d'interaction entre les candidats et les électeurs, relevant que ces restrictions demeurent nécessaires et légitimes et s'inscrivent dans le cadre des attributions conférées par la loi au gouvernement pour la gestion de l'état d'urgence sanitaire.

## Des observateurs internationaux louent le bon déroulement de l'opération de vote

Des observateurs internationaux déployés dans les différentes régions du Royaume lors des élections du 8 septembre ont salué, jeudi, le bon déroulement de ces scrutins et la qualité de leur organisation.

Dans des déclarations à la MAP à l'occasion de la présentation du rapport du Conseil national des droits de l'Homme relatif aux observations préliminaires des élections du 8 septembre, plusieurs observateurs internationaux ont affirmé que les opérations de vote se sont déroulées dans de bonnes conditions, mettant l'accent plus particulièrement sur la forte affluence observée dans les provinces du Sud dès l'ouverture des bureaux de vote.

"L'équité dans le traitement des candidats a été respectée, les représentants des

différentes formations politiques étaient mobilisés dans les bureaux de vote de manière assez systématique, avec une importante représentativité des jeunes de moins de 25 ans au sein des différents partis", a affirmé la représentante du Cerele Eugene Delacroix, Khadija Gamraoui.

La cheffe de mission d'observateurs de cette association regroupant plusieurs élus français a souligné la mobilisation des électeurs pour ce triple scrutin, avec une très forte affluence observée dans les provinces du Sud dès l'ouverture des bureaux, ce qui témoigne de la confiance qu'accorde la population de ces provinces au processus politique et aux institutions représentatives.

Même son de cloche chez le représentant de l'Association dynamique Maroc, Driss Ettazaoui qui a relevé, au nom des

12 observateurs représentant cet organisme d'élus français, que les échéances électorales législatives se sont déroulées dans "une transparence totale".

"L'organisation de ce scrutin électoral a été de grande qualité", a-t-il affirmé, soulignant que "le Royaume du Maroc n'a rien à envier aux autres pays en termes d'organisation d'élections exemplaires".

Pour sa part, le président du Conseil national de régulation de l'audiovisuel du Sénégal (CNRA), Babacar Diagne, s'est félicité de "la transparence et de la très bonne organisation" de ces élections, qui, selon lui, "étaient à la hauteur".

"Nous n'avons constaté aucun incident de nature à entacher l'intégrité de l'opération électorale, nous sommes très satisfaits de la transparence de ces élections, pas de

parti pris des organisateurs ni de pratiques d'irrégularités à signaler", a fait observer M. Diagne.

Le Maroc a relevé le grand pari de l'organisation de trois scrutins au même jour malgré les circonstances exceptionnelles liées à la Covid-19, a noté la directrice de Gender Concerns International et cheffe de mission pour plusieurs observations électorales internationales, Sabra Bano, tout en remerciant les autorités pour avoir facilité la mission des observateurs internationaux.

"Nous avons observé avec satisfaction le renforcement de la représentativité politique de la femme", a relevé Mme Sabra Bano, assurant que toutes les garanties ont été réunies pour l'organisation d'élection "libre et transparente".

## Elections du 8 septembre

## Unanimité des observateurs et des médias quant à l'ancrage démocratique au Maroc

Évoquant les élections du 8 septembre, le politologue tunisien et ancien PDG de l'Agence de presse tunisienne (TAP), Mohamed Nejib Ouerghi, a fait observer que les élections législatives, régionales et communales ont tenu toutes leurs promesses et suscité le changement tant attendu par les Marocains.

« Historiques, elles l'ont été à plus d'un titre », a-t-il déclaré à la MAP en développant que ces élections ont fourni la preuve irréfutable de l'ancrage de la pratique démocratique dans le pays, de la profondeur du pluralisme et de la solidité de ses institutions.

Là-dessus, le spécialiste dans les relations euro-méditerranéennes et maghrébines a souligné : « Manifestement, la tenue simultanée des scrutins législatif, régional et communal a été un pari réussi renseignant fortement sur l'enracinement de la pratique démocratique au Maroc qu'attestent amplement la maturité du système politique et le fort sentiment d'appartenance du peuple à une monarchie citoyenne.

Mohamed Nejib Ouerghi estime que les « élections du 8 septembre marquent un tournant important dans l'évolution de la démocratie marocaine, exprimant du coup la volonté des Marocains d'amorcer un nouveau virage, un changement de cap qui leur permettrait de conférer une effectivité à leurs aspirations pour l'ancrage davantage de la pratique démocratique, des meilleures conditions de vie et engranger de nouvelles avancées sur la voie du développement et du progrès économique et social.

L'ancien directeur de la rédaction du magazine « Réalités » et du journal « La Presse » a affirmé, en outre « que pour aller de l'avant sur les grandes réformes initiées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la « carte alternance » choisie par le peuple marocain vient opportunément donner une chance exceptionnelle pour mettre en œuvre le nouveau modèle de développement, une ambition pour 2035 qui devrait ancrer l'édifice démocratique marocain et faire du Royaume un pays où toutes et tous sont en pleine capacité de prendre en main leur devenir et de libérer leur potentiel ».

« Dès lors, le changement du paysage politique (issu dudit scrutin) est une traduction parfaite d'une volonté générale de conférer à ce modèle de développement les conditions optimales de concrétisation », a-t-il souligné, en affirmant que c'est pour ces raisons que ces élections peuvent être qualifiées d'historiques et marquent un nouveau cap aussi bien sur le plan politique, économique que social ».

Nejib Ouerghi a noté, d'autre part, que « dans un contexte régional et mondial en mouvement et en butte à de nombreuses incertitudes, le Maroc a réussi la gageure d'organiser un scrutin dont personne ne peut douter de la transparence, du respect total des procédures régissant ce genre d'opérations, de la forte participation du corps électoral et du climat apaisé dans lequel cette consultation s'est déroulée ».

L'expert en relations euro-méditerranéennes et maghrébines n'a pas manqué, par ailleurs, de souligner que l'autre indicateur, qui ne trompe pas, a concerné le taux de participation dans les provinces du Sud qui a culminé à 63%, soutenant que « cet engagement citoyen marque indéniablement l'attachement des populations de ces provinces à leur marocanité et leur volonté sincère de se prévaloir en tant qu'acteurs dans le raffermissement du processus démocratique dans le Royaume » (...)

Et de conclure que « le Royaume est en droit de se prévaloir dans une région en butte à l'insécurité et à l'instabilité, en havre de paix et de stabilité et en un partenaire crédible sur lequel l'Europe peut compter pour essaimer sa réussite ».

Toujours dans ce contexte, l'on peut noter que l'organisation des élections du 8 septembre et le déroulement du processus électoral en question ont bien requis l'unanimité de l'ensemble des observateurs aussi bien nationaux qu'internationaux quant à la transparence, la sérénité et la rigueur qui ont marqué toutes les étapes de ces consultations, traduisant une volonté collective de relever ce sublime défi citoyen.

Ainsi, de nombreux organismes régionaux et internationaux et autres ONGs de tout bord ont exprimé leur totale satisfac-

tion de tout le déroulé desdites élections et du triple scrutin y afférent, relayés en cela par divers médias et organes de presse.

En effet, à titre d'exemple, la mission de la Ligue des États arabes qui a pris part à l'observation des élections législatives, communales et régionales du 8 septembre au Maroc, a indiqué que ce triple scrutin s'est déroulé « conformément aux dispositions du cadre légal du processus électoral et aux normes et obligations internationales ».

« Aucune violation susceptible d'affecter fondamentalement les résultats de ces élections n'a été constatée », a affirmé ladite mission dans un communiqué, évoquant également « le rôle de premier plan joué par les différents médias marocains dans la couverture des différentes étapes du processus électoral », précisant que « les médias ont été présents dans un grand nombre de centres de vote dès les premières heures du jour du scrutin jusqu'à la fin du dépouillement ».

S'agissant, justement des médias, le magazine espagnol « Atalayar », notamment, a souligné que « les élections tenues le 8 septembre au Maroc ont conforté la position du Royaume comme un « modèle dans la région » ».

« Pour la première fois dans l'histoire du Royaume du Maroc, des élections législatives, régionales et locales ont été organisées le même jour et dans le contexte sanitaire de la pandémie », lit-on dans la revue espagnole spécialisée dans les affaires du Maghreb, qui met l'accent, en outre, sur la réussite de l'organisation de ce rendez-vous électoral.

Et la publication de faire observer que « le Maroc est devenu le premier pays africain et arabe à organiser des élections sans devoir les reporter, comme cela s'est produit dans d'autres pays de la région, et en respectant les mesures sanitaires ».

Le magazine « Atalayar » ajoute, d'autre part, que ces élections ont été marquées par un taux de participation élevé dans les régions du Sahara marocain, ce qui dénote « la volonté de la population d'élire démocratiquement ses futurs représentants ».

Rachid Meftah

## La répartition provisoire des sièges

Le ministère de l'Intérieur a indiqué, jeudi soir dans un communiqué, que suite à la fin de l'opération de dépouillement et de décompte des voix relatives aux élections des membres de la Chambre des représentants et des Conseils communaux et Conseils des régions, les données provisoires relatives à la répartition des sièges au titre desdits conseils peuvent être présentées comme suit :

## 1- Répartition des sièges pour la Chambre des représentants:

Le Rassemblement national des indépendants (RNI): 102 sièges.

Le Parti authenticité et modernité (PAM): 86 sièges.

Le Parti de l'Istiqlal (PI): 81 sièges.

L'Union socialiste des forces populaires (USFP): 35 sièges.

Le Mouvement populaire (MP): 29 sièges.

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS): 21 sièges.

L'Union constitutionnelle (UC): 18 sièges.

Le Parti de la justice et du développement (PJD): 13 sièges.

Les autres formations politiques: 10 sièges.

## 2- Répartition des sièges pour les Conseils des communes et d'arrondissements:

Le Rassemblement national des indépendants (RNI): 9.995 sièges

Le Parti authenticité et modernité (PAM): 6.210 sièges

Le Parti de l'Istiqlal (PI): 5.600 sièges

L'Union socialiste des forces populaires (USFP): 2.415 sièges

Le Mouvement populaire (MP): 2.253 sièges

L'Union constitutionnelle (UC): 1.626 sièges

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS): 1.532 sièges

Le Parti de la justice et du développement (PJD): 777 sièges

Les autres partis politiques: 1.525 sièges.

## 3- Répartition des sièges pour les Conseils des régions:

Le Rassemblement national des indépendants (RNI): 196 sièges

Le Parti de l'Istiqlal (PI): 144 sièges

Le Parti authenticité et modernité (PAM): 143 sièges

L'Union socialiste des forces populaires (USFP): 48 sièges

Le Mouvement populaire (MP): 47 sièges

L'Union constitutionnelle (UC): 30 sièges

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS): 29 sièges

Le Parti de la justice et du développement (PJD): 18 sièges

Les autres partis politiques: 23 sièges.

## Démission collective des membres du secrétariat général du PJD

Le secrétaire général du Parti de la justice et du développement (PJD), Saad Dine El Otmani, ainsi que les membres du secrétariat général de cette formation politique ont présenté, jeudi, leur démission collective, au lendemain de l'annonce des résultats des élections du 08 septembre.

Cette décision a été prise suite à une réunion extraordinaire du secrétariat général consacrée à l'examen des résultats du scrutin de mercredi où le parti de la Lampe n'a pu décrocher que douze sièges à la Chambre des représentants, occupant

ainsi la huitième place, après dépouillement de 96% des bulletins de vote.

Dans un communiqué, le secrétariat qui affirme assumer l'entière responsabilité politique de sa gestion de cette étape, a également décidé de poursuivre la gestion des affaires du parti conformément aux dispositions de l'article 102 de son règlement intérieur. Le secrétariat du parti a aussi décidé de convoquer une session extraordinaire du Conseil national du PJD, samedi 18 septembre, afin de procéder à une évaluation globale des échéances électorales et la prise des déci-

sions qu'il juge opportunes.

Il a aussi appelé à accélérer la tenue d'un Congrès national extraordinaire dans les plus brefs délais.

Le secrétariat a en outre estimé que les résultats annoncés sont "incompréhensibles et illogiques et ne reflètent pas la réalité de la carte politique dans notre pays, ni la position du parti dans le paysage politique, ni son bilan dans la gestion de la chose publique locale et gouvernementale ainsi que la large interaction des citoyens avec le parti pendant la campagne électorale".

# Sauvés in extremis

*Une quarantaine de jeunes Marocains repêchés au large par un bateau de pêche industrielle*

**L**e pire a été évité de peu. 40 candidats à la migration irrégulière ont échappé à une mort certaine grâce à l'intervention d'un bateau de pêche industrielle.

« L'incident remonte à jeudi dernier lorsque le bateau de pêche industrielle « Ilissa », propriété de l'entreprise « Wafa Samak », a croisé un zodiac pneumatique immobile en haute mer, précisément dans la zone nord atlantique. Le zodiac s'est immobilisé après que ses occupants ont découvert qu'il perdait de l'air en grandes quantités à cause de la surcharge. Selon le PDG de la société propriétaire dudit bateau, « le zodiac en question transportait 40 candidats avec seulement deux moteurs », nous a indiqué Hamid Halim, consultant en média maritime. Et d'ajouter : « Alors que tous les professionnels du secteur savent que les zodiacs ne sont pas conçus pour le transport d'un nombre important de personnes ».

Selon notre interlocuteur, les occupants dudit zodiac étaient des Marocains, âgés entre 17 et 20 ans qui ont quitté Casablanca en direction de l'Espagne. « Il est fort probable que ces candidats à la migration irrégulière aient profité du contexte des élections pour échapper aux contrôles. Selon nos sources, ces jeunes rescapés ont été remis aux autorités portuaires de la ville de Tanger ».

Concernant l'opération de sauvetage par un bateau de pêche privé, Hamid Halim nous a indiqué que ces



ment rappeler que ces professionnels sont obligés par la force du droit maritime international d'intervenir », nous a-t-il précisé. En effet, et selon les dispositions du droit maritime international, le capitaine d'un navire est tenu de prêter assistance à toute personne se trouvant en détresse en mer, quelle que soit sa nationalité, son statut ou les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée. Il s'agit là d'une tradition maritime de longue date et d'une obligation consacrée par le droit international.

Le respect de cette règle est essentiel pour préserver l'intégrité des services de recherche et de sauvetage en mer. Cette obligation se fonde notamment sur deux textes essentiels, à savoir la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 qui dispose que : « Tout Etat exige du capitaine d'un navire battant son pavillon que, pour autant que cela lui est possible sans faire courir de risques graves au navire, à l'équipage ou aux passagers ; a) il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer ; b) il se porte aussi vite que possible au secours des personnes en détresse s'il est informé qu'elles ont besoin d'assistance, dans la mesure où l'on peut raisonnablement s'attendre qu'il agisse de la sorte » (article 98.1).

Il y a également la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie en mer (convention solas) qui dispose que : « Le capitaine d'un navire en mer qui est en mesure de prêter assistance et qui reçoit, de quelque source que ce soit, une information indiquant que des personnes se trouvent en détresse en mer, est tenu de se porter à toute vitesse à leur secours en les informant ou en informant le service de recherche et de sauvetage de ce fait, si possible » (règle V/33.1).

Hassan Bentaleb

## Mesures à prendre par le capitaine du navire

**L**orsqu'il lui est demandé de prêter assistance pour le sauvetage de personnes en détresse en mer et de dévier de sa route pour se rendre sur le lieu en question, le capitaine du navire devrait, dans la mesure du possible : identifier à bord du navire l'équipement et les dispositifs de sauvetage qui peuvent servir aux opérations de secours ; déterminer si des dispositions spéciales, un équipement ou une assistance supplémentaires peuvent être nécessaires pour l'opération de sauvetage ; mettre en œuvre des plans et des procédures pour assurer la sécurité de l'équipage et du navire ; et informer l'armateur et l'agent du navire au prochain port d'escale prévu de l'opération de sauvetage. Lors d'une opération de sauvetage de personnes en mer, le capitaine d'un navire qui prête assistance devrait dans la mesure du possible, sur demande, fournir au centre de coordination de sauvetage (RCC) responsable de la région de recherche et de sauvetage les renseignements précis suivants : informations sur le navire qui prête assistance, notamment : nom, pavillon et port d'enregistrement ; nom et adresse de l'armateur ainsi que de l'agent du navire au prochain port ; position du navire, vitesse maximale et prochain port d'escale prévu ; conditions actuelles de sécurité et de sûreté, et autonomie du navire avec des personnes supplémentaires à bord ; informations sur les personnes secourues, notamment : nombre total ; nom, sexe et âge ; état de santé et état médical apparents (y compris tous soins médicaux particuliers dont elles pourraient avoir besoin) ; mesures déjà prises ou prévues par le capitaine ; préférences du capitaine pour ce qui est des dispositions à prendre et du lieu de débarquement ou de transfert des personnes secourues, compte tenu du fait que celles-ci ne devraient pas être débarquées ou transférées dans un lieu où leur vie ou leur sécurité serait menacée ; toute aide dont le navire prêtant assistance pourrait avoir besoin (en raison des limitations et des caractéristiques de son armement, des effectifs disponibles, des stocks dont il dispose, etc.) ; et tout facteur particulier (par exemple, sécurité de la navigation, conditions météorologiques, marchandises exigeant un transport rapide). Les capitaines qui font monter à bord des personnes en situation de détresse en mer doivent les traiter avec humanité, dans la mesure des capacités du navire. Si les personnes secourues semblent indiquer qu'elles sont des demandeurs d'asile ou des réfugiés, ou qu'elles craignent de faire l'objet de persécutions ou de mauvais traitements en cas de débarquement dans un lieu particulier, le capitaine devrait les informer qu'il n'est pas habilité à prendre connaissance d'une demande d'asile et à l'examiner, ni à statuer sur une telle demande.

opérations sont monnaie courante notamment dans les eaux atlantiques où un grand nombre d'accidents est enregistré. « Les interventions des professionnels privés sont récurrentes et souvent ces derniers remettent les personnes sauvées aux autorités compétentes (ministère de la Pêche maritime, Gendarmerie Royale, Marine Royale et Forces Armées Royales). Il faut égale-

## Obligations des gouvernements et des centres de coordination de sauvetage

**P**lusieurs conventions maritimes définissent les obligations qui incombent aux États Parties de mettre en œuvre, dans la zone relevant de leur responsabilité, les dispositions nécessaires pour assurer la communication et la coordination en cas de détresse et pour le sauvetage de personnes en détresse en mer à proximité de leurs côtes. Aux termes de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, tous les États côtiers Parties à cet instrument « ... facilitent la création et le fonctionnement d'un service permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace pour assurer la sécurité maritime et aérienne et, s'il y a lieu, collaborent à cette fin avec leurs voisins dans le cadre d'arrangements régionaux » (article 98.2).

La convention Solas impose à tout Etat Partie de « ... prendre les dispositions nécessaires pour la communication et la coordination en cas de détresse dans la zone relevant de sa responsabilité et pour le sauvetage des personnes en détresse en mer à proximité de ses côtes. Ces dispositions doivent comprendre la mise en place, l'utilisation et l'entretien des installations de recherche et de sauvetage jugées réalisables et nécessaires ... » (règle V/7.1).

De plus, en vertu de la convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR), les États Parties « ... s'assurent qu'une assistance est fournie à toute personne en détresse en mer... sans tenir compte de la nationalité ou du statut de cette personne, ni des circonstances dans lesquelles celle-ci a été trouvée » (Chapitre 2, paragraphe 2.1.10) et veillent à « ... leur prodiguer les premiers soins médicaux ou autres dont ils pourraient avoir besoin, et à les remettre en lieu sûr » (Chapitre 1, paragraphe 1.3.2).

# Les ministres arabes des Affaires étrangères saluent les efforts de S.M le Roi pour défendre Al Qods

## Crise libyenne : Attachement à l'Accord de Skhirat

Le Conseil de la Ligue des Etats arabes, réuni au niveau des ministres des Affaires étrangères, a salué jeudi au Caire les efforts que déploie Sa Majesté le Roi Mohammed VI, président du Comité Al Qods, pour défendre la Ville Sainte.

A l'issue de sa 156e session ordinaire, le Conseil a exalté les efforts de Sa Majesté le Roi pour soutenir la résistance du peuple palestinien, tout en se félicitant du rôle avant-gardiste joué à cet égard par l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif qui relève du Comité Al Qods.

Soulignant la responsabilité collective arabe et islamique envers Al Qods, le Conseil a également appelé tous les Etats et les organisations arabes et islamiques, les Fonds arabes et les organisations de la société civile à fournir les financements nécessaires pour mettre en œuvre les projets contenus dans le Plan stratégique de développement sectoriel à Al Qods-Est (2018-2022), soumis par l'Etat de Palestine dans le but de sauver la ville sainte, protéger ses lieux sacrés et renforcer la résistance de son peuple face aux pratiques israéliennes visant à judaïser la ville et à déplacer sa population.

Les ministres arabes des Af-

aires étrangères ont appelé tous les pays à mettre en œuvre les résolutions des Nations unies et du Conseil exécutif de l'UNESCO concernant la question palestinienne, y compris le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a affirmé que la sainte mosquée Al-Aqsa fait partie intégrante des sites du patrimoine culturel mondial et a condamné, à cet égard, les atteintes dont elle fait l'objet.

Par ailleurs, les ministres arabes des Affaires étrangères ont réitéré leur attachement au contenu de l'Accord politique libyen de Skhirat, signé le 17 décembre 2015 au Maroc, sous les auspices des Nations unies.

Dans les décisions prises au terme de la 156ème session du Conseil de la Ligue arabe au niveau ministériel, les ministres arabes des Affaires étrangères ont salué le rôle des pays voisins de la Libye, notamment le Maroc, la Tunisie et l'Egypte, qui ont accueilli les sessions de dialogue libyen dans le cadre du soutien au processus de paix parrainé par la Mission d'appui des Nations unies en Libye dans ses trois volets : politique, économique et militaire.

Les participants à la réunion ministérielle ont affirmé le rôle



de premier plan de la Ligue des Etats arabes dans le renforcement de la consultation et de la coordination entre les Etats membres en vue de parvenir à un règlement politique global de la crise libyenne, mettant l'accent sur l'importance de poursuivre les efforts déployés dans le cadre de la Commission quadripartite sur la Libye et de coordonner avec les partenaires concernés par la question libyenne, notamment l'Union

africaine et l'Union européenne.

Les ministres arabes ont également renouvelé leur soutien à la nouvelle autorité unifiée, représentée au Conseil présidentiel et au Gouvernement d'union nationale, dans ses missions en vue de la tenue des élections législatives et présidentielles prévues le 24 décembre.

A cet égard, ils ont exhorté les institutions libyennes compétentes à prendre les mesures nécessaires pour clarifier la base

constitutionnelle des élections et promulguer les lois nécessaires pour permettre à la Haute Commission électorale d'obtenir les ressources financières pour préparer les élections législatives et présidentielles conformément au calendrier fixé.

Le Maroc a été représenté à cette réunion par une délégation conduite par l'ambassadeur du Royaume au Caire et son représentant permanent auprès de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Tazi.

# COP26 : Hommage à la jeunesse marocaine pour son action face à l'urgence climatique

Un hommage appuyé a été rendu, jeudi à Rabat, à trois jeunes Marocains sélectionnés pour participer à la 26ème Conférence des Parties des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), prévue en novembre prochain à Glasgow, ainsi qu'à la réunion préparatoire pré-COP programmée fin septembre à Milan.

Il s'agit de Hasnae Bakhouch, Hatim Aznague et Manal Bidar, qui étaient à l'honneur lors d'une cérémonie virtuelle organisée à l'initiative de l'ambassade du Royaume-Uni à Rabat en collaboration avec le British Council, le bureau de l'ONU au Maroc et l'ambassade d'Italie pour marquer le lancement mondial en ligne de la Lettre mondiale de la jeunesse (Global Youth Letter).

Selon les organisateurs de cette cérémonie, l'objectif est d'encourager les jeunes du monde entier à inscrire leur nom sur la Lettre mondiale de la jeunesse, alors que les réflexions tirées de la Global Youth Letter éclaireront les discussions en cours avec les décideurs politiques pendant et avant la COP26.

"Les jeunes marocains sont capables d'appuyer et d'accompagner le changement, à même de participer à la prise des décisions pour protéger l'environnement qui encourt des risques liés à la pollution", a souligné la coordinatrice nationale de la délégation des jeunes marocains à la COP26, Hasnae Bakhouch.

Dans une déclaration à la presse, la jeune Bakhouch a relevé que la sonnette d'alarme a été déjà tirée par le secrétaire général de l'ONU dans son dernier rapport sur les changements climatiques, formant le souhait de voir la participation de la délégation marocaine à la COP26 contribuer à la réussite de cet événement planétaire qu'est la COP.

De son côté, Simon Martin, ambassadeur du Royaume-Uni au Maroc, s'est félicité de la coopération entre les deux pays en matière de protection de l'environnement, affirmant que cette cérémonie "est un pas très important pour la préparation de la COP26 où des décisions seront prises pour faire face au réchauffement climatique".

"Le Maroc se trouve au peloton de tête du mouvement global contre le changement

climatique", a-t-il dit, ajoutant que le Royaume a toujours mis en place des actions en la matière et dont tous les pays du monde peuvent s'en inspirer.

Pour sa part, l'ambassadeur d'Italie au Maroc, Armando Barucco, a indiqué que "le Maroc n'a pas de leçons à recevoir en ce qui concerne la protection de l'environnement et tout le monde se souvient des résultats et de l'importance de la COP22 à Marrakech".

"Cette rencontre est une occasion d'expliquer à tout le monde les résultats qu'on peut obtenir à la COP26, soit à Glasgow, ou lors de l'événement de Milan qui sera fait par les jeunes et pour les jeunes", a-t-il rappelé.

La coordonnatrice résidente du Système des Nations unies au Maroc, Sylvia Lopez-Ekra, a fait observer que cet événement constitue une occasion de connecter la jeunesse marocaine, très active sur les questions du climat, avec la jeunesse mondiale.

Selon Mme Lopez-Ekra, l'initiative d'aujourd'hui est "une volonté de notre part de permettre aux jeunes Marocains d'avoir toute leur place pour pouvoir être pleinement engagés dans la préparation de la COP26".

"Nous avons la chance et nous sommes très fiers d'avoir des jeunes marocains qui iront à Milan pour participer à une réflexion poussée sur la vision des jeunes en ce qui concerne l'avenir de la réponse et de la solidarité mondiale pour régler les questions d'environnement", a-t-elle argué.

La Lettre mondiale de la jeunesse sur l'action climatique est un appel à l'action lancé par les jeunes du monde entier, s'adressant directement aux dirigeants participant à la 26e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), à Glasgow, en novembre 2021.

Selon les organisateurs, les jeunes Marocains seront encouragés à signer la lettre et à s'engager à lutter contre le changement climatique, en formulant leurs propres recommandations à prendre en compte. La pétition sera disponible sur la nouvelle plateforme numérique (<https://www.britishcouncil.ma/en/programmes/climate-connection>) qui permettra aux jeunes de faire entendre leur voix sur leurs préoccupations climatiques.

# La prise en charge des morsures de serpent subit l'impact du Covid



La pandémie de Covid-19 n'a épargné personne. Elle a aussi impacté à des degrés divers l'ensemble des secteurs économiques et surtout éprouvé les systèmes de santé du monde entier. Pis, les ramifications tentaculaires de cette crise sanitaire s'étendent bien au-delà de ce que l'on pourrait imaginer. Pour preuve, l'étude de Health Action International. L'organisation qui mène des recherches et des actions de plaidoyer pour faire avancer les politiques permettant l'accès à des médicaments sûrs, efficaces, abordables et de qualité, est à l'origine d'une enquête publiée dans les colonnes de la revue *Toxicon*. Elle met en lumière les graves incidences de la Covid-19 sur la prévention et la prise en charge des morsures de serpent.

## Une maladie prioritaire pour l'OMS

Quarante-trois informateurs originaires de 21 pays ont participé à cette étude aux résultats édifiants. Le sujet est loin d'être secondaire. L'envenimation par

morsures de serpent n'est pas à prendre à la légère. C'est même une maladie prioritaire aux yeux de l'Organisation mondiale de la santé. Pourtant, pendant de longues années, la maladie a été négligée, entraînant une augmentation constante de la mortalité importante dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFM) où les morsures de serpent sont endémiques.

Heureusement, en 2017, la communauté sanitaire mondiale a finalement pris note et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a re-catégorisé les morsures de serpent comme une maladie tropicale négligée (MTN) prioritaire. Reffet de sa volonté de prendre le problème à bras-le-corps, l'OMS avait publié une stratégie globale complète et une feuille de route visant à réduire de 50% les décès et les handicaps dus aux morsures de serpent d'ici 2030. Concrètement, les effets de ce programme ne sautent pas aux yeux. Certes, la sensibilisation mondiale a quelque peu augmenté, mais en parallèle, les systèmes de santé de nombreux

pays, où les morsures de serpent sont endémiques, sont toujours à la peine s'agissant des équipements nécessaires pour répondre à ce fléau de manière adéquate.

Si l'on en croit l'étude précitée, ce constat se serait accentué à cause de la pandémie de Covid-19. Une urgence mondiale qui n'a certes pas oeuvré en

faveur d'une plus grande exposition aux serpents dans les communautés rurales agraires, où les incidences sont généralement les plus élevées, mais a contrario, elle a été à l'origine de multiples difficultés liées notamment à l'accès aux soins à cause de systèmes et prestataires de soins de santé surchargés, ou encore des perturbations de la fabrication et de l'approvisionnement en antivenin. Bref, les effets de la pandémie de Covid-19 sur la prévention et le traitement des morsures de serpent sont apparents à plus d'un titre, qui plus est dans les communautés rurales éloignées, "preuve de la nécessité d'investir dans la prévention et les soins communautaires", assurent les auteurs de l'étude.

## Des services de santé surchargés

Il est difficile de nier que le manque d'expertise, d'équipement et d'accès aux produits médicaux, en particulier aux antivenins efficaces, sont des problèmes courants dans les établissements de santé. Mais le

moins que l'on puisse dire, c'est que la problématique a pris une toute autre dimension à cause de la Covid-19. Les scientifiques de par le monde ne disent pas autre chose. Les éditoriaux scientifiques, communications brèves et autres articles de fond accordent leurs violons au moment de mentionner les préoccupations liées à la réaffectation d'établissements de santé pour prendre en charge les patients Covid+, débouchant sur des risques de disponibilité limitée de lits, en particulier pour les patients nécessitant des soins spécialisés en milieu rural. Sans omettre le manque d'équipement de protection individuelle (EPI), les problèmes de continuité de la fabrication des médicaments et des chaînes d'approvisionnement, la perturbation des efforts de recherche et l'insuffisance des ressources sanitaires pour les morsures de serpent en particulier.

De plus, la crise sanitaire a fait passer au second plan les programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées (MTN) et les activités commu-



*La crise sanitaire a fait passer au second plan un problème de santé publique majeur*

nautaires de prévention des MTN. Plus grave encore, le nouveau coronavirus aggrave les effets néfastes des morsures de serpent. Et pour cause, l'interaction potentielle entre les deux maladies provoque "une détresse respiratoire, un état pro-coagulant ou une réponse inflammatoire", précisent les scientifiques, avant d'exprimer leur inquiétude : "Malgré le regain d'attention et les progrès réalisés ces dernières années en matière de contrôle et de gestion des morsures de serpent, nous risquons de régresser si les préoccupations ci-dessus ne sont pas prises en compte et atténuées. La pandémie de Covid-19 pourrait bien avoir un impact négatif sur tous les aspects des morsures de serpent, depuis le nombre d'événements jusqu'au comportement de recherche de soins, au traitement et aux résultats sanitaires".

#### Évitement des soins de santé

Les circonstances des morsures de serpent ont également été influencées par la pandémie. Les informateurs qui ont participé à cette étude qualitative transversale, tous considérés comme des acteurs clés dont le travail contribue à la prévention ou au traitement des morsures de serpent, ont expliqué que "les communautés agraires rurales, un groupe à haut risque, n'avaient pas cessé leurs activités car les restrictions de mouvement n'y étaient souvent pas appliquées, permettant aux travailleurs ruraux de poursuivre la production alimentaire et d'autres activités de travail". Résultat ? Ces travailleurs ont eu un contact plus étroit qu'auparavant avec les habitats des serpents car bon nombre d'entre eux ont eu recours au travail agricole pour subvenir à leurs besoins.

Dans le pire des cas, à savoir être victime d'une morsure de serpent, se diriger au plus vite à l'hôpital

plus proche est un réflexe vital. Mais étrangement, en dépit du constat précédent, le nombre d'admissions dans les hôpitaux avait diminué au cours de la première vague de Covid-19. Principalement pour deux raisons. D'abord, "l'évitement des soins de santé formels en raison de la peur, de l'incertitude, des rumeurs et/ou de la stigmatisation entourant Covid-19 et ses soins. Ensuite, en raison des difficultés de transport, les systèmes de transport étant affectés par les réglementations et l'hésitation des prestataires de services", affirme l'étude. La machine de la prise en charge des morsures de serpent ronronne encore plus quand la victime est atteinte du nouveau coronavirus". "Nous devons stériliser l'ensemble de l'unité de soins intensifs, nous devons tout arrêter. Alors oui, c'était difficile de traiter rapidement la personne mordue dans une telle situation", rapporte un informateur. L'un des rares motifs de satisfaction réside dans la disponibilité des antivenins pour les serpents. De pénurie, il n'y en a pas eu. Excepté dans quelques rares pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine. En revanche, les informateurs du Bangladesh, du Brésil, du Ghana, de l'Inde, de la Malaisie et du Maroc n'ont constaté aucun problème de rupture de stock d'antivenin en 2020.

Maintenant que le tableau global de l'impact de Covid sur la prise en charge des morsures de serpent est brossé, il est temps de passer aux recommandations afin d'améliorer les services et les soins liés aux morsures de serpent pendant une pandémie. À commencer par l'instauration d'une stratégie pour la continuité des soins liés aux morsures de serpent pendant une crise sanitaire d'une telle ampleur. Pour les auteurs de l'étude, ces soins doivent non seulement être considérés comme prioritaires mais aussi

comme une urgence sanitaire. "Un système d'orientation approprié et une stratégie de réponse rapide pour accéder aux services de santé devraient garantir que la redésignation des hôpitaux en Covid-19 n'augmente pas le temps de trajet vers les hôpitaux traitant les morsures de serpent", plaide-t-on en conclusion.

L'autre recommandation, et non des moindres, prend forme dans des systèmes communautaires solides à même de renforcer les systèmes d'information et de sensibilisation, de surveillance et de signalement des morsures de serpent. Objectif ? Améliorer la connaissance de la situation des morsures de serpent dans les communautés lors des urgences. Enfin, il est aussi question de créer des services de santé décentralisés censés faciliter l'accès aux services de santé, d'une part, en renforçant notamment les soins préhospitaliers, et d'autre part, en décentralisant l'approvisionnement en antivenin et en formant les agents de santé communautaires aux morsures de serpent.

On ne pouvait conclure sans citer d'autres mesures phares comme transformer les services d'ambulance en cliniques d'urgence mobiles, ou encore investir dans des unités régionales spécialisées dans les morsures de serpent, dans la livraison par drone. En conclusion, il est capital de mettre en lumière l'importance de la sensibilisation par le biais d'une collaboration en ligne dans l'optique de poursuivre les programmes de sensibilisation mondiaux et nationaux sur les mesures préventives, les premiers secours, la gestion des morsures de serpent, l'élaboration de politiques et les efforts de sensibilisation afin d'atteindre l'objectif mondial de l'OMS de réduire de 50% le nombre de décès et d'invalidités d'ici 2030.

Chady Chaabi



Dr. Naoual Oukkache, responsable du laboratoire venins et toxines à l'Institut Pasteur

## Il faut mettre sur pied une stratégie de gestion des personnes envenimées en temps de pandémies



**Libé :** Comment s'est déroulée la récolte d'informations ?

J'ai d'abord reçu un questionnaire élaboré par des experts. Il comprenait une dizaine de questions auxquelles j'ai répondu par email. Ensuite, j'ai eu une discussion approfondie avec les experts du Health Action International (HAI) par WhatsApp.

**En comparaison avec d'autres pays, où en est le Maroc dans le cadre de l'étude ?**

La situation au Maroc est identique à celle de la majorité des pays. Actuellement, la politique internationale donne la priorité aux patients Covid+. C'est le cas également au Maroc. Les patients envenimés nécessitent des soins intensifs au même titre que les patients atteints du Covid-19, d'où les difficultés liées à la prise en charge des personnes victimes d'une morsure de serpent.

D'après l'étude, le Maroc s'en sort bien puisqu'il n'y a pas eu de pénurie d'anti venins.

La pénurie de venin n'est pas le problème central car les producteurs des antivenins et des vaccins anti-Covid sont différents. La difficulté principale se situe surtout au niveau des structures hospitalières ainsi que par rapport à la pression subie à cause des patients Covid par les médecins, les infirmiers et le corps médical en général.

**Comment y remédier ?**

Les envenimations par morsure de serpent peuvent causer des décès. Dès lors, mettre sur pied une stratégie internationale de gestion des personnes envenimées en temps de pandémies s'avère être une action primordiale.

**Quel organisme peut impulser cette stratégie ?**

Health Action International est en mesure d'impulser cette stratégie. D'autant plus que c'est un organisme qui s'intéresse surtout aux problèmes de santé négligés comme les envenimations qui en cette période ont causé des décès à cause notamment des difficultés d'accès aux hôpitaux. Le HAI a décidé de passer à l'action en commençant par étudier l'impact de cette pandémie sur le nombre de décès par envenimations de serpents.

**La présence de plusieurs espèces de serpents dans un même pays aide-t-elle dans le cadre de la recherche scientifique ?**

Déjà, s'il y a plusieurs espèces de serpents dangereux dans un même pays, on est avant tout face à un énorme problème de santé publique. Certes la recherche scientifique avance et permet de trouver des solutions et des traitements mais il faut tout de même préciser qu'une recherche scientifique efficace est avant tout liée aux technologies utilisées et à la qualité des expertises. Donc, c'est principalement une question d'argent et d'investissement.

**Comment jugez-vous l'évolution de la prise en charge des envenimations par serpent au Maroc ?**

Par rapport aux envenimations scorpioniques, la gestion et la prise en charge des envenimations par serpent sont bonnes, du fait que le traitement spécifique "antivenin" est introduit dans la prise en charge à l'inverse de celle des envenimés par scorpion qui se fait sans antivenin.

Propos recueillis par Chady Chaabi



Vaccin Covid-19

## Débats en série sur la troisième dose pour tous

**N**écessaire précaution pour relancer l'immunité contre le Covid-19 ou mesure sans fondement scientifique et inégalitaire pour les pays pauvres? L'éventualité d'une troisième dose de vaccin pour toute la population fait l'objet de vifs débats.

Certains pays, comme la France, ont commencé à administrer cette dose de rappel à certaines catégories de population: les plus âgés (six mois après leur vaccination) et les personnes au système immunitaire affaibli.

Pour la justifier, ces pays invoquent une baisse de l'efficacité des vaccins contre l'infection au variant Delta, déclin qui semble s'accroître à mesure que le temps passe.

D'autres gouvernements sont allés plus loin, ou souhaitent le faire. En Israël, la troisième dose est disponible dès l'âge de 12 ans, cinq mois après la vaccination. Les Etats-Unis prévoient de lancer à partir du 20 septembre une campagne de rappel pour tous les Américains avec les vaccins de Pfizer et Moderna.

Une mesure que l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a désapprouvée à plusieurs reprises. "Pour l'instant, nous ne souhaitons pas voir une utilisation généralisée des doses de rappel pour les personnes en bonne santé qui sont entièrement vaccinées", a réaffirmé mercredi son directeur général, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

"Je ne resterai pas silencieux lorsque les entreprises et les pays qui contrôlent l'approvisionnement mondial en vaccins pensent que les pauvres du monde doivent se contenter des restes", a-t-il lancé, irrité.

Du point de vue scientifique, un consensus existe autour de la troisième dose pour les personnes dites "immunodéprimées", c'est-à-dire au système immunitaire affaibli (par un cancer ou une greffe d'organe, par exemple). Des études ont montré que malgré la vaccination, leur organisme ne produisait pas suffisamment d'anticorps (principal critère pour évaluer l'efficacité des vaccins).

Même si on a moins de données, le raisonnement est identique pour les personnes âgées, dont le système immunitaire est rendu moins efficace par le vieillissement (l'immunosénescence).

En revanche, des scientifiques contestent l'utilité d'une dose de rappel pour les personnes jeunes et en bonne santé, en pointant du doigt le manque de preuve scientifique. "On n'est pas sûr que le bénéfice soit majeur", dit à l'AFP le cardiologue Florian Zores, du collectif français « Du côté de la science », attaché à défendre l'intégrité scientifique. Selon lui, "on pourrait faire des études, réfléchir à des populations-cibles plutôt que faire une troisième dose à toute la population, ou faire des dosages d'anticorps" pour déterminer si quelqu'un a ou non besoin de ce rappel.



soin de ce rappel.

"Ce serait un peu plus intelligent du point de vue scientifique", juge le Dr Zores. Par ailleurs, la question de l'inégalité d'accès aux vaccins entre pays riches et pauvres, soulevée par l'OMS, n'est pas seulement éthique. Elle est aussi pragmatique sur le plan sanitaire. "Je ne suis pas du tout persuadé que la priorité des pays riches soit d'administrer une troisième dose avant qu'une large proportion des habitants de la planète ait reçu ses deux premières", déclare à l'AFP

l'épidémiologiste Antoine Flahault.

Car en laissant le virus se propager sur une large partie du monde, les pays riches s'exposent à un "retour de boomerang particulièrement sévère si ces épidémies exotiques génèrent de nouveaux variants plus transmissibles, plus virulents et qui échappent aux vaccins existants", estime-t-il. Selon le Pr Flahault, directeur de l'Institut de santé globale à l'Université de Genève, la généralisation de la troisième dose en Israël servira d'expé-

rience au reste du monde. "Si le bénéfice de la troisième dose y est substantiel, les experts seront davantage enclins à soutenir le principe de son administration", prévoit-il. "Si ce bénéfice reste marginal, alors il faudra se poser la question de la meilleure stratégie du moment: vacciner avec une troisième dose les populations les plus riches de la planète en leur apportant un bénéfice marginal et laisser les plus pauvres très faiblement protégés, ou au contraire vacciner d'abord toute la planète", conclut-il.

## Le président des Etats-Unis dénonce une "minorité" d'Américains qui empêche de "tourner la page" du Covid-19



**J**oe Biden a dénoncé jeudi "une minorité identifiée d'Américains" soutenue par "une minorité identifiée de responsables politiques" qui empêchent les Etats-Unis de "tourner la page" du Covid-19 en refusant de se faire vacciner. "Près de 80 millions d'Américains ne se sont toujours pas fait vacciner et, pour arranger les choses, des responsables élus travaillent activement pour saper la lutte contre le Covid-19", ce qui est "inacceptable", a-t-il affirmé en présentant à la Maison Blanche un vaste plan de vaccination obligatoire pour

"combattre ceux qui bloquent la santé publique".

Ces 80 millions représentent 25% de la population "qui peuvent provoquer beaucoup de dégâts, et qui en font", a souligné M. Biden, assurant qu'il voulait que les Etats-Unis "reviennent à une vie normale". Ce plan comprend notamment l'obligation pour une centaine de millions de salariés des grandes entreprises américaines de se faire vacciner ou de se plier à un test de dépistage hebdomadaire. Quelque quatre millions de fonctionnaires fédéraux appartenant à l'exécutif

américain et les salariés de sociétés sous-traitantes devront également se faire vacciner.

Le discours de Joe Biden intervient dans un contexte de regain épidémique depuis le début de l'été à cause du variant Delta alors qu'une partie des Américains restent réticents ou opposés à se faire vacciner. Même si la campagne de vaccination a été relancée en août dans certains Etats durement touchés par le variant, le pays connaît "une période charnière", a dit le président avant de souffler "faites-vous vacciner" en terminant son allocution.



# L'Amérique commémore le 11-Septembre autour d'un Joe Biden en difficulté

L'Amérique commémore samedi les attentats jihadistes du 11-Septembre autour d'un Joe Biden fragilisé par la fin chaotique de la guerre en Afghanistan, déclenchée en 2001 en représailles à ces attaques d'Al-Qaïda qui ont bouleversé le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un 20<sup>e</sup> anniversaire dont la douleur, l'émotion des survivants, familles de victimes et témoins de l'époque restent extrêmement vives. Mais, en l'espace de deux décennies et d'une génération, ce cataclysme appartient aussi désormais à l'Histoire et les jeunes américains de 2021 n'en ont parfois qu'une conscience partielle, relève des experts.

Joe Biden et son épouse Jill sont attendus samedi matin à New York, au très impressionnant mémorial construit là où s'élevaient les tours jumelles du World Trade Center tombées le mardi 11 septembre 2001; comme chaque année, pendant trois heures, y seront lus les quelque 3.000 noms de personnes tuées. D'immenses faisceaux de lumières verticaux se dressent déjà cette semaine depuis les deux immenses bassins noirs qui ont remplacé la base des tours.

Le couple présidentiel doit se rendre également en Pennsylvanie où s'est écrasé un avion détourné par quatre des 19 jihadistes et en bordure de Washington, où le Pentagone a été attaqué. Joe Biden ne s'exprimera pas de toute la journée. Seul un message vidéo devrait être diffusé, a fait savoir la Maison Blanche.

Cette commémoration douloureuse, nul doute que le démocrate de 78 ans l'a maintes fois préparée depuis sa victoire en novembre contre Donald Trump, lui qui se présente comme le réconciliateur d'une Amérique fracturée. Mais M. Biden est fragilisé



par la débâcle de la fin de l'intervention militaire en Afghanistan - d'octobre 2001 au 31 août dernier - alors que le Pentagone et le département d'Etat ont été pris de court par l'avancée fulgurante des talibans.

Les Etats-Unis, qui ont perdu 2.500 soldats et dépensé environ 2.000 milliards de dollars en Afghanistan, ont laissé le pays à des fondamentalistes islamistes qu'ils avaient pourtant chassés de Kaboul il y a 20 ans en les accusant d'abriter le chef d'Al-Qaïda Oussama Ben Laden, tué en mai 2011 au Pakistan. Et l'attentat du 26 août, revendiqué par la branche afghane du groupe Etat islamique, qui a tué 13 militaires américains à l'aéroport de Kaboul - en pleine opération d'évacuation - a boule-

versé l'opinion publique. Ces jeunes femmes et hommes en uniforme étaient pour la plupart à peine nés au déclenchement du conflit afghan.

Leur mort rappelle que l'Amérique est à une césure: entre le souvenir toujours à vif pour des dizaines de millions d'Américains et une mémoire historique et institutionnelle pour la jeune génération qui n'a pas vécu le 11-Septembre et l'évoque parfois en famille, à l'école, dans les médias.

Stephen Walt, professeur de relations internationales à Harvard, se demande justement dans le magazine Foreign Policy "comment le 11-Septembre sera commémoré pour son centenaire" en 2101? Les générations à venir "le

verront-ils comme une tragédie spectaculaire, mais finalement mineure, ou comme un tournant fondamental dans la trajectoire des Etats-Unis et de la politique internationale", s'interroge M. Walt en répondant que "la signification" d'un fait historique "dépend de ceux qui l'interprètent (...) Américains, Afghans, Irakiens, Saoudiens ou Européens".

Le magazine The New Yorker exhume aussi cette semaine des articles qu'il avait publiés quelques jours après les attentats: notamment celui de Roger Angell, un auteur de 80 ans à l'époque, assez âgé pour pouvoir comparer le 11-Septembre à ses souvenirs de jeunesse de Pearl Harbor, Hiroshima ou de la mort de Kennedy. "L'attaque contre le World Trade Cen-

ter est sans précédent", écrivait-il en 2001. "L'Histoire avance à un rythme implacable et nous serons toujours confrontés à de nouveaux cataclysmes", déplorait-il.

La douleur du 11-Septembre reste évidemment très vive pour les familles des disparus: "J'ai l'impression que cela vient d'arriver", relève Monica Iken-Murphy, veuve d'un trader de 37 ans qui travaillait au 84<sup>e</sup> étage de la tour sud. Elle tient à cette cérémonie du souvenir.

Pour les jeunes nés après le 11-Septembre, c'est "important qu'ils sachent ce qui s'est passé ce jour-là, car il y a toute une génération qui ne le comprend pas vraiment". Il faut "que le souvenir et l'Histoire restent bien vivants", dit-elle à l'AFP.

## En, Algérie, des élections "par le pouvoir et pour le pouvoir"

L'Algérie s'apprête à organiser en novembre des élections locales "par le pouvoir et pour le pouvoir", écrit le journal algérien "Le Matin d'Algérie", estimant qu'"il n'y a rien de plus dramatique que des urnes sans électeurs" et "il n'y a rien de plus compromettant que des élus dépossédés de toute légitimité populaire".

"Si le FIS, durant la grève de mai-juin 1991, s'était empressé de remplacer la devise -du peuple et pour le peuple- inscrite aux frontons des mairies par celle de -municipalité islamique-, l'Algérie

nouvelle- de Tebboune pourrait, sans aucun scrupule ni aucune ambiguïté, la remplacer par : -par le pouvoir et pour le pouvoir-", dénonce le journal.

L'auteur de l'article rappelle que depuis le 22 février 2019, le peuple algérien a trouvé l'essence de son avenir dans un mouvement de protestation inédit et indivisible, dont le seul mot d'ordre qui n'a jamais faibli, n'a jamais trahi, n'a jamais divisé, est celui qui revendique, haut et fort, le "départ de tous les apparatus du pouvoir". "Dès lors, la rupture totale et irréversible avec le régime est

devenue le socle idéologique sur lequel s'est bâtie cette nouvelle ère de résistance au pouvoir dictatorial dans le pays", fait-il observer.

Il note que "depuis la désignation de Tebboune à la tête du pays en décembre 1999, jusqu'à l'annonce récente de la tenue des élections locales, le système croit de pouvoir, par la répression généralisée et la fraude électorale, parachever le mécanisme d'asservissement du peuple, avec une volonté prononcée de museler le cœur de la résistance, la Kabylie".

Selon la publication, "ce pro-

cessus électoral, mis en place par Tebboune et ses mentors pour asséoir définitivement le pouvoir réel, n'est qu'un théâtre d'ombres et de marionnettes". Son issue ne sera que tragique et elle risque de plonger le pays dans une autre phase de tourmente politique et de guerre entre clans rivaux au sein du pouvoir, met-elle en garde.

"Les dernières élections locales, conduites par le FLN -Front de libération nationale- d'Ould Abbès en 2017, vont être dirigées par le même FLN, si l'on se tient à la généalogie des dirigeants politiques de cette organisation avec

une autre figure de style, pas si éloignée du clan qui a mis Tebboune au pouvoir, mais largement proche du modèle de gouvernance mis en place par ses prédécesseurs", estime-t-elle.

Elle se demande sur la raison d'organiser des élections alors que dans les prisons du pays croupissent des centaines de détenus politiques, ainsi que sur les modalités de garantir l'intégrité du suffrage universel alors qu'on n'est pas capable de garantir la liberté d'expression et que la presse est muselée et la justice est aux ordres.

# Economie

## Itissalat Al-Maghrib, un titre à accumuler

BMCE Capital Global Research (BKGR) a maintenu, dans sa récente "Equity Note", sa recommandation "à accumuler" le titre d'Itissalat Al-Maghrib (IAM), et ce après une légère revue à la hausse du cours cible à 145 dirhams, contre 142 dirhams en mars dernier, aboutissant à des PER cibles de 22,4x en 2021 et 21,1x en 2022.

En dépit de l'ampleur des investissements prévus pour les années à venir, l'opérateur historique dispose d'une forte capacité de génération de cashs notamment grâce à sa maîtrise des coûts opérationnels lui permettant de maintenir ses marges à des niveaux satisfaisants, indique AGR dans sa publication "Equity Note – Itissalat Al-Maghrib".

Bien que les activités à l'international affichent une croissance soutenable avec des revenus en affermissement (près de 48% du CA consolidé), le potentiel de la région demeure "inexploité", relève le document, faisant savoir qu'IAM pourrait renforcer davantage ses réalisations sur le continent en "pénétrant la région de l'Est".

Maroc Telecom devrait également profiter de la poursuite des chantiers de digitalisation au Maroc tant par les entreprises que par les administrations publiques, boostés par les effets de la crise pandémique, ce qui renforcerait le segment fixe comme en atteste l'expansion du parc ADSL de +9,2% au T1 2021, rapporte la MAP.

Maroc Telecom pourrait continuer de pâtir en 2021 d'un contexte réglementaire davantage contraignant notamment en raison du maintien de l'asymétrie tarifaire, facilitant l'intensification de la concurrence, estime BKGR.

Enfin, l'acquisition par Etissalat Group des intérêts d'Abu Dhabi fund for development dans le Groupe Maroc Telecom pourrait vraisemblablement être perçue comme "un signal positif", notamment quant au retour à une politique normative en matière de distribution de dividendes dans le futur.

## Les prévisions concernant la production et les stocks mondiaux de céréales revues à la baisse



L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a revu à la baisse ses prévisions concernant la production et les stocks mondiaux de céréales en 2021.

« La production mondiale de céréales en 2021 devrait atteindre 2.788 millions de tonnes, un niveau en hausse de 0,7% par rapport à l'année dernière », a indiqué l'agence onusienne faisant toutefois remarquer qu'elle est inférieure aux prévisions de juillet.

Ainsi, selon le Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales, les prévisions concernant la production de céréales en 2021 ont été abaissées de 29,3 millions de tonnes en août dernier, à cause principalement de la persistance des conditions de sécheresse dans plusieurs pays producteurs (Etats-Unis d'Amérique, Canada et Kazakhstan) et des

conditions météorologiques défavorables observées en Fédération de Russie.

De ce fait, « il est à présent prévu que la production mondiale de blé se contracte de 0,7% et s'établit à 769,5 millions de tonnes cette année », soit un niveau inférieur de 0,7% (5,7 millions de tonnes) à celui de l'année dernière, a annoncé l'organisation internationale.

Si l'on en croit la FAO, « ces baisses font plus que compenser la révision à la hausse apportée aux prévisions concernant la production au Brésil, en Ukraine et dans l'Union européenne », du fait de la persistance de conditions météorologiques favorables.

En ce qui concerne la production mondiale de céréales secondaires, l'agence des Nations unies table désormais sur une croissance de 1,3% en 2021, correspondant à 19,5 millions de tonnes. Malgré la contraction prévue de la production au Brésil, elle devrait ainsi atteindre 1.499 millions de tonnes.

Il est à noter que « près de la moitié de la révision à la baisse concerne la production de maïs attendue au Brésil et aux Etats-Unis d'Amérique, où un déficit prolongé de précipitations a tiré vers le bas les perspectives de rendement », a précisé la FAO prévoyant à présent que la production recule au Brésil en glissement annuel, mais continue

d'augmenter aux Etats-Unis d'Amérique sur une base annuelle.

Il est important de noter que les prévisions concernant la production de maïs en Argentine, en Ukraine et dans l'Union européenne ont été relevées, mais dans une mesure qui ne compense pas les baisses susmentionnées, a souligné la FAO dans son bulletin sur l'offre et la demande de céréales.

Selon la même source, « les prévisions concernant la production mondiale d'orge en 2021 ont été réduites de 6 millions de tonnes, en raison de perspectives de rendement plus faibles que prévu aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada ».

Quant à celles concernant la production mondiale de riz en 2021, il ressort de son analyse qu'elles ont été abaissées de 400.000 tonnes depuis juillet. Ainsi, grâce aux rendements records enregistrés au Vietnam, la production devrait croître de 0,9% équivalant à 4,8 millions de tonnes en glissement annuel et atteindre le record historique de 519 millions de tonnes.

Dans son rapport, l'agence onusienne fait tout de même savoir que « cette révision repose essentiellement sur des informations selon lesquelles la diminution de la superficie plantée devrait être plus prononcée que prévu au Japon et aux Etats-Unis

d'Amérique ». Et ce, sous l'effet d'un recul des marges des producteurs, ainsi qu'en République islamique d'Iran, qui connaît des pénuries d'eau d'irrigation.

Quant aux prévisions de juillet concernant les stocks mondiaux de céréales à la clôture des campagnes de 2022, elles ont été réduites de 809 millions de tonnes. Ce qui représente un recul de 0,9% équivalant à 7 millions de tonnes par rapport aux niveaux d'ouverture.

En ce qui concerne les stocks mondiaux de riz, la FAO a annoncé qu'ils sont sur le point d'atteindre leur deuxième plus haut niveau jamais enregistré, mais que le temps sec devrait entraîner un recul des stocks de blé.

A propos des stocks de blé, il ressort du rapport qu'en raison de la révision à la baisse de 12,8 millions de tonnes apportée en août dernier, ils « devraient céder 2% (5,8 millions de tonnes) par rapport à leurs niveaux d'ouverture et s'établir à 284 millions de tonnes.

Selon le Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales, « cette révision à la baisse et ce recul en glissement annuel concernent surtout les principaux pays exportateurs et est imputable à la réduction des perspectives de production au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie et au Kazakhstan ».

Alain Bouithy



L'offre de céréales reste satisfaisante



## BVC/Actions: les personnes morales marocaines représentent 50% du volume au deuxième trimestre

Les personnes morales marocaines (PMM) ont représenté, au deuxième trimestre de 2021, 50% du volume global des transactions réalisé sur le compartiment "actions" du marché central de la Bourse de Casablanca, indique l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Cette part est en progression de 27 points par rapport au trimestre précédent et de 16 points en glissement annuel, précise l'AMMC dans son rapport sur le profil des investisseurs en Bourse au T2-2021. S'agissant des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), ils ont concentré 28% du volume, tandis que les personnes physiques marocaines et les personnes morales étrangères ont représenté des parts respectives de 14% et 6% du total, relève la même source.

Ledit rapport fait ressortir que le volume global des transactions réalisé sur les marchés central et de blocs, a enregistré un volume transactionnel avoisinant les 15,2 milliards de dirhams (MMDH) contre 11,6 MMDH au T2-2020.

Par marchés, les échanges sur le compartiment central ont totalisé un montant de 13,4 MMDH, soit 89% du volume global tandis que les transactions de gré à gré se sont élevées à 1,7 MMDH.

Côté indicateurs, Masi et Madex se sont établis respectivement à 12.409,24 et 10.090,91 points, enregistrant une hausse de 9,94% et 9,8% par rapport à fin décembre 2020 et de 22,03% et 22,22% en glissement annuel. L'indice MS120 a, pour sa part, atteint 1.016,21 points, en progression de 9,89% par rapport à fin décembre 2020.

# L'Union arabe de l'électricité passe à la vitesse supérieure

Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et président de l'Union arabe de l'électricité (UAE), a présidé, les 7 et 8 septembre courant, la 55ème session du Conseil d'administration et une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Union.

Ces réunions, tenues en mode virtuel, ont constitué une opportunité pour les membres de l'UAE d'échanger autour des avancées des travaux de restructuration et de modernisation de l'Union, indique l'ONEE dans un communiqué, précisant que sous la présidence du Royaume, l'UAE est passée à la vitesse supérieure pour la concrétisation d'un nouveau modèle de

développement.

Ces travaux de restructuration et de modernisation de l'Union s'inscrivent dans la continuité de l'ambitieuse feuille de route mise en place par le directeur général de l'ONEE depuis que ce dernier a été porté à la présidence de l'UAE en décembre 2018, rappelle le communiqué.

L'objectif de cette feuille de route est de construire une vision commune du marché arabe de l'électricité et permettre à l'UAE de renforcer son rôle dans le secteur mondial de l'énergie, souligne la même source.

Pour atteindre ses objectifs, rapporte la MAP, l'UAE s'est attelé à la préparation d'un plan stratégique qui trace les missions, étapes et démarches à entreprendre. Le but étant le développement et l'amélioration des performances, la maîtrise des ressources et l'efficacité, relève l'ONEE, ajoutant que l'ensemble de ces défis à relever par l'UAE sont d'autant plus ambitieux eu égard aux conditions difficiles liées à la pandémie sanitaire au niveau mondial.

"En effet, la pandémie qui a également impacté le secteur de l'électricité, a poussé les entreprises à prendre de nouvelles mesures et

innover pour continuer à assurer la continuité d'approvisionnement dans les meilleures conditions tout en appliquant des mesures de précaution pour protéger la sécurité des clients et des utilisateurs", fait remarquer la même source.

Ces rencontres ont connu la participation des directeurs généraux d'une vingtaine de compagnies arabes de l'électricité, membres de l'UAE. Elles ont été aussi l'occasion d'inviter tous les membres ainsi que leurs partenaires à participer à la prochaine Conférence générale de l'Union, qui se tiendra du 20 au 22 mars à Doha au Qatar, fait savoir la même source.

Il s'agit d'un événement très attendu dans le secteur, qui rassemblera des conférenciers et personnalités de renom qui débattront de la thématique: "Vers une vision commune pour un avenir prometteur pour l'électricité dans le monde arabe". Une exposition sera organisée en marge et sera l'occasion pour les partenaires d'exposer leurs savoir-faire.

Créée en 1987, l'UAE compte parmi ses membres la majorité des entreprises électriques des pays arabes. Basée à Amman en Jordanie, l'UAE a pour mission princi-



pale le renforcement et le développement du secteur électrique dans les domaines de la production, du transport et de la distribution. L'UAE coordonne également les centres d'intérêt des pays membres et joue un rôle de facilitateur des échanges et actions de coopération entre eux.

L'Union compte 19 pays membres, à savoir, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Emirats arabes unis, l'Irak, la Jor-

danie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Palestine, le Qatar, le Soudan, le Sultanat d'Oman, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

Les travaux de l'UAE sont menés par 6 commissions chargées de la planification, de la coordination d'exploitation des interconnexions arabes, des énergies renouvelables, de l'ingénierie et production, des ressources humaines et de la distribution.



## Concrétisation d'un nouveau modèle de développement

# La forte dépendance des exportations de produits de base s'est accrue au niveau mondial

La forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base s'est accrue au niveau mondial, exposant deux tiers des pays en développement à des chocs économiques tels qu'une fluctuation importante des cours, a indiqué mercredi la CNUCED.

«Le nombre de pays dépendants des exportations de produits de base a augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 93 en 2008-2009 à 101 en 2018-2019», souligne la CNUCED dans son rapport State of Commodity Dependence 2021, sur l'état de la dépendance vis-à-vis des produits de base dans le monde.

La valeur nominale des exportations mondiales de produits de base a atteint 4,380 milliards de dollars en 2018-2019, soit une augmentation de près de 20% par rapport à 2008-2009, rapporte la MAP citant la même source.

"La dépendance vis-à-vis des produits de base a tendance à rendre les pays plus vulnérables aux chocs économiques", a déclaré Janvier Nkurunziza, responsable du service des produits de base à la CNUCED, cité dans un communiqué. "Cette dépendance peut, en effet, avoir un effet négatif sur la valeur des exportations, ainsi que sur les recettes fiscales et ainsi nuire au développement économique du

pays", a-t-il dit.

La CNUCED considère qu'un pays est dépendant des exportations de produits de base lorsque celles-ci représentent plus de 60% de la valeur totale de ses exportations de marchandises.

La plupart des pays qui étaient dépendants des exportations de produits de base en 2008-2009 le sont restés en 2018-2019, ce qui souligne bien la persistance de ce phénomène, fait observer le rapport. Par ailleurs, la dépendance aux produits de base touche principalement les pays en développement, 87 d'entre eux étant considérés comme dépendants de ce type d'exportations sur la période

2018-2019.

Sur les 101 pays dépendants des produits de base en 2018-2019, 38 dépendaient des exportations de produits agricoles, 32 des exportations minières et 31 de celles des combustibles.

La dépendance à l'égard des exportations de produits de base en Afrique et en Océanie est particulièrement significative, selon la CNUCED. En effet, plus des trois quarts des pays de ces deux régions étaient considérés comme dépendants de ce type d'exportations, où elles représentaient, en moyenne, plus de 70% des recettes totales d'exportation de marchandises, souligne le rapport.

# Art & culture

## "Matrix Resurrections", le quatrième volet de la célèbre saga bientôt au cinéma



Avez-vous fait votre choix ? Pile rouge ou bleue ? Si vous êtes fans de Matrix mais encore dans le doute, c'est le moment ou jamais de prendre une décision. Avec l'annonce de la prochaine sortie du quatrième opus de l'une des œuvres cinématographiques les plus marquantes de l'histoire, c'est tout une génération de cinéphiles qui est en effervescence. Un moment de nostalgie aussi rare qu'émouvant.

En effet, "Matrix Resurrections" est l'un des longs métrages les plus attendus de cette fin d'année. La saga Matrix s'apprête à réinvestir les grands écrans 18 ans après la sortie du troisième opus. C'est en tout cas l'annonce faite par Warner Bros via une bande annonce surexcitante aux images impressionnantes.

Somptueuses sur la forme et mystérieuses sur le fond, les nouvelles péripéties de Keanu Reeves dans le rôle

de Neo, sont mises en scène par Lana Wachowski. Assez rare pour être signalé, Lana trace cette fois-ci sa route en solo, sans son frère et habituel co-réalisateur Andy Wachowski. Le long métrage programmé dans les salles obscures le 15 décembre prochain semble être passionnant. C'est du moins l'impression laissée par les images du trailer diffusé jeudi.

La trame scénaristique du nouveau volet de Matrix ne s'éloigne pas tant que ça des précédentes. Neo est de retour dans la matrice face à Neil Patrick Harris (How I Met Your Mother), dans le rôle du psychologue. Il va devoir encore une fois s'extirper de la simulation informatique, pour retrouver sa place dans la réalité, alors que la conclusion de l'Homme allait de nouveau régner après la défaite de l'intelligence artificielle. Mais à l'évidence, la fin du troisième volet n'était en réalité qu'un au

revoir. Dans "Matrix Resurrections", vous retrouverez des visages familiers, à l'instar de Trinity qui sera à nouveau incarnée par Carrie-Anne Moss, ou encore Jada Pinkett Smith qui devrait reprendre le rôle de Niobe. À côté de ces repères scénaristiques, il y aura également de nouveaux visages. Pour commencer, Yahya Abdul-Mateen II (Aquaman). Il devrait incarner une version plus jeune de Morpheus. Priyanka Chopra Jonas (Quantico), Jessica Henwick (Iron fist) et Jonathan Groff (Mind Hunters) seront également de la partie. Si le teaser du quatrième chapitre de la saga Matrix en a impressionné plus d'un, c'est parce que Lana Wachowski s'est entourée d'une équipe technique de haut vol, et notamment une partie du staff de sa propre série, Sense8, dont les directeurs de la photo Danièle Massaccesi et John Toll ainsi que les chefs-décorateurs Hugh Bateup et Peter Walpole. Il ne vous aura d'ail-

leurs certainement pas échappé le changement opéré en termes d'ambiance visuelle. Lana abandonne clairement ses tonalités vertes au profit d'un look très futuriste, sans pour autant se départir des effets qui ont fait le succès de la trilogie Matrix.

Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de regarder ce chef-d'œuvre qu'est Matrix, en voici l'histoire sans spoiler : Thomas Anderson, un programmeur anonyme dans un service administratif le jour qui devient Neo la nuit venue. Sous ce pseudonyme, il est l'un des pirates les plus recherchés du cyber-espace. A cheval entre deux mondes, Neo est assailli par d'étranges songes et des messages cryptés provenant d'un certain Morpheus. Celui-ci l'exhorte à aller au-delà des apparences et à trouver la réponse à la question qui hante constamment ses pensées : qu'est-ce que la Matrice ?

C.C

## Masculin-féminin inversé, la série "Scenes from a marriage" revisite Bergman



Près de 50 ans après sa diffusion initiale, la série culte d'Ingmar Bergman "Scènes de la vie conjugale", qui a autopsié les déchirements d'un couple bourgeois, devient sous la baguette du maestro des séries Hagai Levi "Scenes from a marriage". Porté par le couple hollywoodien Jessica Chastain / Oscar Isaac, ce remake très attendu, présenté à la Mostra de Venise, sera diffusé dès dimanche sur HBO aux Etats-Unis puis lundi en France sur OCS.

La série originale de Bergman, encensée par la critique, explorait en 1973 au cours de six épisodes l'intimité d'un couple bourgeois suédois qui, en se séparant, faisait jaillir les non-dits, la frustration sexuelle et la cruauté de sa relation. Une oeuvre marquante pour le scénariste et réalisateur israélien Hagai Levi ("Betipul"/"En thérapie"; "The Affair", "Our boys") qui l'a découverte à 18 ans dans un kibboutz alors qu'il étudiait dans une école religieuse juive.

"Ces gens qui se parlaient de manière si brutale et franche, parfois avec amour, je n'avais jamais vu cela chez moi. J'étais choqué. Et je suis revenu chaque semaine" pour voir un épisode, a-t-il relaté lors du festival Séries Mania à Lille. Cette admiration pour la série a conduit le fils d'Ingmar

Bergman à lui demander de revisiter l'oeuvre de son père.

Une fois le projet entre les mains, l'auteur bloque dans son écriture pendant sept ans, explique-t-il. Paralysé par la version de Bergman qui campait une femme "victime, vers qui va toute notre empathie" et un homme "froid, misogynne, un gros con". "Ça a été un obstacle pendant longtemps et à partir du moment où j'ai inversé les genres, tout s'est mis en place parce que c'est devenu plus moderne", poursuit-il.

L'épouse écrasée par son mari dans la version originale est devenue Mira (Jessica Chastain), une cadre dirigeante en pleine ascension, mieux payée que son mari, engoncée dans son mariage et dans son rôle de mère. En face, son mari universitaire, Jonathan (Oscar Isaac, déjà en duo avec Chastain dans "A Most Violent Year") campe un homme moderne qui travaille une majeure partie du temps à domicile pour s'occuper de leur fillette tout en semblant satisfait de ce "partenariat". Jusqu'à ce que cette belle unité apparente vole en éclats. La série de Bergman "est beaucoup plus violente que celle que j'ai faite", estime Hagai Levi, qui a co-écrit et réalisé les cinq épisodes de 55 minutes.

## Trois films marocains en lice pour la compétition officielle de Fespaco-2021

Trois films marocains sont en lice pour la compétition officielle du Festival panafricain du cinéma et de la télévision d'Ouagadougou (FESPACO-2021), dont la 27<sup>ème</sup> édition est prévue du 16 au 23 octobre, ont annoncé jeudi les organisateurs sur le site officiel du festival. Il s'agit d'"Oliver Black" de Tawfik Baba qui concourra pour la récompense suprême, l'Étalon d'or du Yennenga, dans la catégorie "Fictions long métrage". "Dans la maison" de Karima Saïdi sera, quant à lui, en lice dans la catégorie "documentaire long métrage".

Dans la compétition "courts métrages (fiction et documentaire), Karim Boukhari participe avec son film "Aziya". Outre la compétition officielle, "Les femmes du Pavillon J (The Women In Block J)" de Mohamed Nadif sera en lice dans la section parallèle, catégorie "perspective (long métrage fiction et doc), tandis que Mostafa Derkaoui prend part au festival avec son film "De quelques événements sans signification".

Dans la même section, catégorie "Rétrospectives de films d'animation d'Afrique", Oumoussa Nisren et Anna-lisa Shouli seront présentes avec "Révolution", alors que Ferroukhi participe avec "Mica". Un total de 17 films ont été retenus sur les 1.132 dans la catégorie long métrage de fiction, pour concourir pour la récompense suprême, l'Étalon d'or du Yennenga, a déclaré lors d'une cérémonie de présentation des œuvres

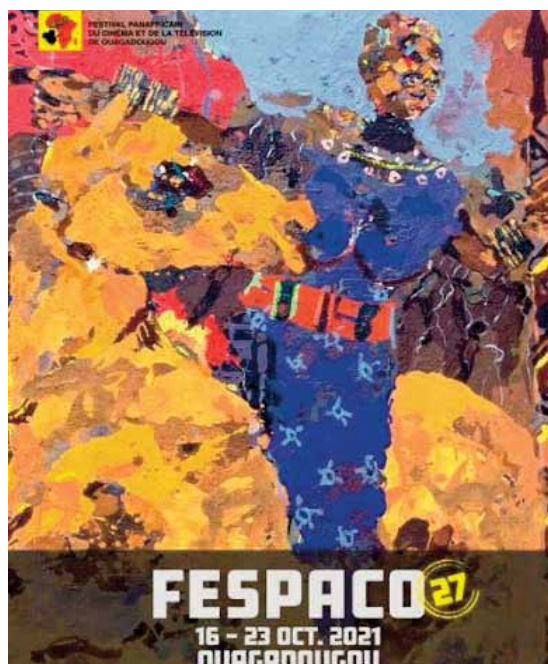
sélectionnées, le délégué général du Fespaco, Alex Moussa Sawadogo.

Les réalisateurs des 17 films en lice sont issus de 15 pays du continent, à savoir, outre le Maroc, l'Égypte, le Burkina Faso, le Sénégal, l'Angola, le Cameroun, le Nigeria, la Tanzanie, la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Rwanda, la Namibie, le Lesotho et la Tunisie. Un film haïtien a également été retenu. Par ailleurs, les responsables du co-

mité de sélection qui seront chargés de la définition du programme du FESPACO 2021 ont été désignés.

L'un des principaux rendez-vous du cinéma en Afrique, le Fespaco se tient tous les deux ans à Ouagadougou.

Chaque édition voit des films de tous formats entrer en compétition pour briguer l'Étalon d'or, qui doit être décerné cette année le 23 octobre.



## Bouillon de culture

### Festival



Ben Affleck et Matt Damon s'apprétaient à enflammer le tapis rouge vendredi à Venise pour "Le dernier duel", le nouveau film de Ridley Scott, à la veille de la clôture d'une Mostra marquée par le comeback de Hollywood et une compétition de haut vol.

Après dix jours de célébration du septième art sur le Lido, les organisateurs du plus ancien festival de cinéma du monde s'offrent une nouvelle dose de stars internationales avec ce film en costume à grand spectacle, qui se déroule dans la France du Moyen-Âge, sous le règne de Charles VI.

Les paparazzi ont pu s'en donner à cœur joie dès jeudi, Ben Affleck et sa compagne la chanteuse Jennifer Lopez traversant la lagune, en plein soleil, à bord d'un bateau-taxi. Au casting du film, figurent également Adam Driver (Kylo Ren dans "Star Wars") et l'actrice britannique Jodie Comer.

"Le dernier duel" marque le retour à l'écriture d'un duo, Ben Affleck et Matt Damon, qui s'étaient fait connaître il y a un quart de siècle avec "Will Hunting", projet qu'ils avaient déjà co-écrit et que Gus Van Sant avait réalisé.

Projeter sur le Lido cette grosse production, signée Ridley Scott, créateur de "Blade Runner" ou "Gladiator", est un signe supplémentaire de l'influence de la Mostra de Venise, qui a fait son succès ces dernières années en mêlant cinéma d'auteur et films des plus gros studios, et en devenant une rampe de lancement pour les Oscars.

## Réouverture du Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations à Coquimbo



Le Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations au Chili propose à nouveau une panoplie d'activités culturelles après sa réouverture suite à des travaux de restauration. Les travaux de réaménagement ont porté sur la restauration du Minaret du Centre, situé dans la ville de Coquimbo (centre- 460 km au nord de Santiago), la réhabilitation et l'extension de ses locaux, ainsi que l'installation d'un système audiovisuel afin de rendre plus confortable le déroulement des activités au sein du centre.

La cérémonie de réouverture a été présidée récemment par l'ambassadeur du Maroc au Chili, Mme Kenza El Ghali, en présence du maire de la ville de Coquimbo, Ali Manouchehri, et d'autres personnalités. A cette occasion, le maire de Coquimbo s'est félicité de la présence dans sa ville de ce centre culturel, devenu une «icône touristique au niveau

national». M. Manouchehri a estimé que le centre participe de la revitalisation des relations entre le Maroc et le Chili à travers diverses manifestations culturelles et artistiques, ajoutant que «les habitants de Coquimbo se sentent fiers d'avoir une telle institution culturelle au Chili». Pour lui, le centre s'est converti en «trait d'union qui, par un travail dense et riche, œuvre en faveur des valeurs de fraternité et d'ouverture au dialogue».

Soulignant la riche bibliothèque du centre mise gracieusement à la disposition des Chiliens, le maire a tenu à saluer «l'engagement du Maroc» en faveur du rapprochement entre les peuples. De son côté, Mme El Ghali a mis en exergue la ferme volonté du Maroc de renforcer davantage les relations avec le Chili, à travers notamment ce Centre culturel et le rayonnement de l'interculturalité.

La diplomate marocaine a rappelé, à ce propos, «le ferme engage-

ment du Royaume, sous la «conduite éclairée de SM le Roi, de promouvoir la paix, la solidarité, le dialogue, le rapprochement et la compréhension mutuelle» entre les peuples, ajoutant que le centre culturel de Coquimbo en est la parfaite illustration. Mme El Ghali a passé en revue les principales réformes menées par le Maroc, qui en ont fait «un modèle régional et même international» en matière, notamment, de promotion des droits de la femme.

La réouverture du centre a été marquée par l'organisation d'une exposition d'œuvre d'artistes-peintres marocains Afif Bennani, Aïcha Arji, Hassan Jamil et Najat Elbaz. De même, l'ambassadeur du Maroc a procédé à la remise des prix au profit des élèves de quatre collèges de Coquimbo lauréats d'un concours de peinture sur le Maroc, lancé à l'initiative du Centre culturel Mohammed VI pour le dialogue des civilisations.



## Phil Collins au plus mal *Son état de santé inquiète*

Phil Collins était l'invité de la matinale de la BBC, ce jeudi 9 septembre, comme le rapporte Voici. Le chanteur a annoncé que la tournée américaine de son groupe, Genesis, serait la dernière et qu'il prendrait ensuite sa retraite. Une déclaration qu'il a faite avec une grande franchise, sans langue de bois. "On peut dire que je suis en quelque sorte handicapé", a confié le papa de l'actrice Lilly Collins. Et d'ajouter : "Ce qui est très frustrant parce que j'adorerais pouvoir jouer avec mon fils".

Une apparition remarquée à laquelle ses fans

n'ont pas manqué de réagir sur les réseaux sociaux. "Choqué et triste de voir l'état de santé de Phil Collins", a écrit l'un d'eux. "J'ai vu Phil Collins à la télé ce matin, si fragile, il a dit qu'il ne pouvait plus tenir une baguette pendant un concert, le niveau de tristesse...", a déclaré un autre internaute. Ces dernières années, le chanteur a accumulé les ennuis de santé et notamment au niveau du dos. Celui qui a connu un divorce compliqué avec son ex-femme avait d'ailleurs été aperçu en fauteuil roulant et contraint de faire des concerts assis.



## Didier Raoult furieux, quitte une interview en direct

Mercredi 8 septembre, Didier Raoult était invité à l'antenne du 19/20 Provence-Alpes, l'édition régionale du journal de France 3. La tension est vite montée entre le directeur de l'IHU de Marseille et le journaliste Olivier Gerbi lorsque ce dernier est revenu sur les déclarations d'Emmanuel Macron lors de sa récente visite dans la cité Phocéenne : "Il a parlé de vous et s'est demandé si vous n'aviez pas, peut-être, pu créer des phénomènes de rejet de la vaccination contre le Covid-19" a annoncé le journaliste.

Des propos qui ont passablement agacé le professeur : "Monsieur, vous êtes tordu ! Le président a commencé par dire qu'il avait de l'estime pour mon travail scientifique", a tenu à préciser Didier Raoult avant d'attaquer Olivier Gerbi : "Comme d'habitude les journalistes, vous tirez le petit bout qui vous intéresse pour essayer de jeter de l'huile sur le feu".

## Tina Turner se confie sur l'instant où elle a fui son ex-mari

En 1981, dans un entretien accordé au magazine People, Tina Turner révélait pour la première fois avoir été victime de violences conjugales de la part de son ex-mari Ike Turner. Dans le documentaire inédit TINA, diffusé ce jeudi 9 septembre dès 21h00 sur la nouvelle chaîne cryptée Canal + Docs, dans lequel elle revient sur son abandon par sa mère Zelma Bullock, celle qui a fait ses adieux à la vie médiatique se confie également sur l'instant où elle a quitté et fui son compagnon d'alors après une énième pluie de coups.

Les faits se déroulent en 1976, à Dallas au Texas où doit se produire sur scène les deux artistes, connus sous le nom Ike and Tina Turner. En

route pour l'hôtel Hilton, la maman de quatre enfants (dont Craig, qui s'est suicidé en 2018) reçoit la gifle de trop. Elle riposte et répond au chanteur, décédé en 2007, qui se déchaine alors sur elle. "Défigurée" et en sang, Tina Turner prend alors la décision de s'enfuir alors que son conjoint s'est endormi. Elle se rendra dans un autre hôtel, où le manager l'installera dans une chambre alors qu'elle n'a que quelques centimes sur elle, avant de contacter un ami avocat qui organisera sa fuite en voiture et en avion. En prenant la poudre d'escampette depuis le Hilton de Dallas, elle manquera toutefois se faire renverser alors qu'elle traverse à pied une autoroute.



**RIVA SERVICES**  
« S.A.R.L. »  
Augmentation du capital social – Modifications et Mise à jour des statuts.  
En date du 14.07.2021, Les associés de la société dite RIVA SERVICES « S.A.R.L » au capital de 100.000,00 dhs, se sont réunis en AGE, au siège social à 45, Rue Abdelkader Mouftakar Étage 2, Apt 4, Casablanca, ont procédé les modifications suivantes :  
1- Augmentation du capital social de 100.000,00 dhs à 500.000,00 dhs  
3- Modification statutaire corrélatrice des articles 6 et 7  
4- Mise à jour des statuts  
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 02/09/2021 sous le n°791413/30593.  
**N° 7741/PA**

**SOCIETE « RD2J »**  
• Dénomination : «RD2J»  
• Forme juridique : « SARL AU »  
• Objet: Services Informatiques et Electroniques.  
• Siège social: 285, Lot Agdal Rue 15, Sidi Moumen – Casablanca  
• Durée: 99 ans  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :  
• ATOUANI Jamal: 1000 parts.  
• Gérance : ATOUANI Jamal.  
• Dépôt légal est effectué auprès du tribunal de commerce à Casablanca en 24/08/2021 Sous le numéro de RC N° : 513887.  
**N° 7742/PA**

**NAROUR NEGOCE**  
• Dénomination : «NAROUR NEGOCE»  
• Forme juridique : « SARL AU »  
• Objet: Importation et exportation (Marchand ou intermédiaire effectuant).  
• Siège social: 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 – Casablanca  
• Durée: 99 ans  
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :  
• NAROUR Said: 1000 parts.  
• Gérance : NAROUR Said.  
• Dépôt légal est effectué auprès du tribunal de commerce à Casablanca en 30/12/2020 Sous le numéro de RC N° : 484741.  
**N° 7743/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
AREF de Casablanca - Settat  
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS au "rabais ou à majoration" N° 12/1/21**

Il sera procédé le **06 OCTOBRE 2021 à 10 heures**, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'ouverture, en séance publique en cas de levée de l'état d'urgence sanitaire, des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" relatifs aux Travaux de réhabilitation et d'aménagement de salles de classes et d'un bloc sanitaire de l'enseignement Préscolaire au sein de 05 (cinq) écoles primaires relevant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan, les écoles primaires : EL BAROUDI, EL HAJAJI, MOUAWIA IBN ABI SOUFIANE, AIN CHIFA et OUM HANI.  
L'estimation du Maître d'ouvrage (en dirhams Toutes Taxes Comprises): 302820,00 dirhams (trois cent deux mille huit cent vingt Dirhams).  
Le Montant de la Caution Provisoire : 8000,00 dirhams (huit mille dirhams).  
Les concurrents doivent produire l'originale ou la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport tel que décrit au tableau suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret précité.  
Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 8 du règlement de consultation.

**N°7744/PA**

وزارة الصحة  
المملكة المغربية  
Ministère de la Santé  
Royaume du Maroc

**Direction Régionale de Santé Rabat Salé Kenitra**  
المديرية الجهوية للصحة الرباط سلا القنيطرة

**إعلان**

تنظم وزارة الصحة بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة يوم الأحد 26 شتنبر 2021 على الساعة التاسعة (09.00) صباحا، مباراة للتوظيف في الدرجة الأولى ضمن أطر هيئة المرشحين وتقني الصحة.

**مركز المباراة:**  
تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية وتقنيات الصحة، شارع الحسن الثاني رقم 4.5، طريق الدار البيضاء، أمام إمامة أم كلثوم الرباط.

**عدد المناصب المفتوحة:**  
يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في 211 منصبا موزعة حسب التخصصات المطلوبة وفقا للجدول المرفق، ويحتفظ ب 25% من المناصب المفتوحة لفائدة الأشخاص المتوفرون على صفة مقاوم، أو مكفول الأمانة، أو عسكري قديم، أو محارب قديم، و 7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة

**شروط الترشح:**  
تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 45 سنة على الأكثر في السنة الجارية والخاصين على دبلوم الإجازة المسلم من قبل أحد المعاهد العليا للمهن التمريضية وتقنيات الصحة أو دبلوم الدولة للطور الأول للدراسات شبه الطبية المسلم من قبل أحد معاهد تأهيل الأطر في الميدان الصحي التابعين لوزارة الصحة أو إحدى الشهادات أو الدبلومات المتعادلة لها وفق للتنظيمات الجاري بها العمل.

**طريقة الترشح:**  
يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوبا وفق المراحل التالية:  
1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:  
يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بمباراة التوظيف في الدرجة الأولى ضمن أطر هيئة المرشحين وتقني الصحة والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة - [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma) وإرفاقه في ملف الترشيح.  
2. إيداع ملف الترشيح:  
تودع ملفات الترشيح وجوبا على البريعة الإلكترونية المدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma). ويعتبر يوم الخميس 23 شتنبر 2021 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالا آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يتم إدراجه بعد ذلك على البريعة الإلكترونية يعتبر لاغيا.  
3. لوائح المترشحين المقبولين لاجتياز المباراة:  
تنشر لوائح المترشحين المقبولين والتي تعتبر بمثابة استدعاء لاجتياز المباراة على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma) وعلى الموقع الإلكتروني [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). وتصبح هذه اللوائح نهائية بعد يومين من نشرها.  
• يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح ناقصه إحدى الوثائق المطلوبة.  
• يعتبر التسجيل في التطبيق للمعلوماتي المعد لهذا الغرض هائلا وغير قابل للتعديل.  
• يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح يودع على البريعة الإلكترونية بعد التنازل الجدد لإيداع الملفات.  
• تحدد لوائح الناجحين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتباري في شأنها من بين المترشحين الحاصلين على معدل لا يقل عن 10 من 20.  
• يعين المترشحون الناجحون حسب الاستحقاق بالتفوق للرابي بالمديرية الجهوية للصحة بجهة الرباط سلا القنيطرة

الاطار	القطاعات	L'estimation des Coûts des Prestations (Hors taxes)	
		minimale	maximale
التخصصات المطلوبة	الطبية	587 711.25dhs Cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent onze dirhams et vingt cinq centimes.	643 683.75 Six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt trois dirhams et soixante quinze centimes

**N°102/PC**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle  
De L'Enseignement Supérieur Et De la recherche Scientifique  
Académie régionale d'éducation et de formation Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Marrakech  
**LYCEE LYCEE QUALIFIANT HASSAN II**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
**N° : 06/LQHII/2021**  
« Séance publique »

Le **04/10/2021 à dix Heures (10H)**, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue cadi Ayad Gueliz – Marrakech), l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet: LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DE L'INTERNET DU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MARRAKECH EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue cadi Ayad Gueliz – Marrakech), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Caution Provisoire (en dhs TTC)	L'estimation des Coûts des Prestations (Hors taxes)	
	minimale	maximale
14 000 dirhams (quatorze mille dirhams).	587 711.25dhs Cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent onze dirhams et vingt cinq centimes.	643 683.75 Six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt trois dirhams et soixante quinze centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.


**Les concurrents peuvent :**  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée Hassan II Avenue Cadi Ayad Gueliz Marrakech.  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le **28/09/2021 à 10h du matin**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10, du règlement de consultation

**N°7745/PA**

Royaume du Maroc  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 REGION DE L'ORIENTAL  
 AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



**AVIS RECTIFICATIF**

Le Directeur de l'AREP de l'Oriental, informe le public que les appels d'offres ouverts ci-après sont reportés comme suit :

Appel d'offre N°	Objet	Publication	Date et l'heure de report
29/2021/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant la RR610 à douar Imzaane relevant de la commune Trougout-Province DRIOUCH-	Journal Libération N°9400 en date Du 27/08/2021	Le 30/09/2021 A 12h00
30/2021/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant BOUDINAR-MJINE-TROUGOUT relevant de la commune BOUDINAR-Province DRIOUCH-	Journal Libération N°9400 en date Du 27/08/2021	Le 30/09/2021 A 13h00

**N°7721/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°16/2021**

Le **07/10/2021 à 10H00**, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**-Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement de la RR210 du PK 23+600 au PK 36+600 .**  
**-Etude géotechnique de construction de la route reliant la RR 206 et Douar Sidi Bouyahya sur 12 km – PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA .**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille trois cent dirhams (1 300,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : 87 480,00 Dhs (Quatre – Vingt Sept Mille Quatre Cent Quatre-vingt Dirhams) .

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

**DOSSIER TECHNIQUE**

**\* Pour les concurrents installés au Maroc**

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CATEGORIE
EG	EG3	3

**2-2 : Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

**N°7722/PA**

المملكة المغربية  
 المملكة المتحدة للجمهوريات الإسلامية  
 الجمهورية العربية الديمقراطية  
 الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
 الجمهورية الإسلامية الليبية  
 الجمهورية السودانية  
 الجمهورية التونسية  
 الجمهورية العمانية  
 مملكة البحرين  
 دولة الكويت  
 دولة قطر  
 دولة الإمارات العربية المتحدة  
 دولة اليمن

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
 DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
 AGENCE REGIONALE D'ÉQUIPEMENT ET DE FORMATION  
 REGION DE GUELIMIM OUED NOON  
 DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI

**Avis d'appels d'offres ouvert**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivants :

**Avis d'appels d'offres ouvert**  
**AU RABAIS OU (MAJORATION)**

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVREURE	QUALIFICATIONS DEMANDEES
32/2021/INV-IFNI	LOT 01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES AUX S/S AL NACHIA CENTRE COMMUNE TIOGHZA ET S/S ANNAJAH UNITE AMDAYGHOU COMMUNE ARBIAA AIT ABDELLAH, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMIM OUED NOON.	4.000 DH QUATRE MILLE DH	313 236,00 DH TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX DH ET 00 CTS	04/10/2021 à 10H30	(A2)5
	LOT 02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES AUX S/S IBY ZAYDOUNE UNITE TABAYNOUT COMMUNE SBOUYA ET S/S AL JARAL ALAKHDAR UNITE BIOUGRA COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMIM OUED NOON.	4.000 DH QUATRE MILLE DH	313 236,00 DH TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX DH ET 00 CTS	04/10/2021 à 10H30	(A2)5
	LOT 03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES AUX S/S BRAHIM ROUDAN UNITE IDOU ALI ET S/S ADOUHA UNITE OUDRGHIL LA COMMUNE SIDI ABDELLAH OU BELAID, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMIM OUED NOON.	4.000 DH QUATRE MILLE DH	313 236,00 DH TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX DH ET 00 CTS	04/10/2021 à 10H30	(A2)5
	LOT 04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES AUX S/S IBN BASSAM UNITE IDOUCATRE COMMUNE SIDI MBAREK ET S/S AL MAARI UNITE ID LHAJ OMAR COMMUNE TIGHIBT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMIM OUED NOON.	4.000 DH QUATRE MILLE DH	313 236,00 DH TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX DH ET 00 CTS	04/10/2021 à 10H30	(A2)5
33/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT TYPE H AU LYCEE COLLEGIAL IBDER, COMMUNE IBDER, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELIMIM OUED NOON.	100 000,00 DH CENT MILLE DH	5 341 804,80 DH CINQ MILLION TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE DIRHAMS ET 80 CTS	05/10/2021 à 10H30	(A2)3
34/2021/INV-IFNI	LOT 01 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MURS DE CLOTURE DES UNITES SCOLAIRES : S/S IBN ZAYDOUNE - OUDENT ET S/S IBN ZAYDOUNE - ZLAGUM COMMUNE SBOUYA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM - OUED NOON.	3.000,00 DH TROIS MILLE DIRHAMS	294 624,00 DH DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 11H30	(A5)5
	LOT 02 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MURS DE CLOTURE DES UNITES SCOLAIRES : S/S IBN ZAYDOUNE - TABAYNOUT ET S/S ACHOHADA- IHMAD COMMUNE SBOUYA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM - OUED NOON.	3.000,00 DH TROIS MILLE DIRHAMS	294 624,00 DH DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 11H30	(A5)5
	LOT 03 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MURS DE CLOTURE DES UNITES SCOLAIRES : S/S AZZARAOUS-TALOUST COMMUNE TNIN AMELOU ET S/S AL ANDALOUS-ID LHAJ COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM - OUED NOON.	3.000,00 DH TROIS MILLE DIRHAMS	294 624,00 DH DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 11H30	(A5)5
	LOT 04 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MURS DE CLOTURE DES UNITES SCOLAIRES : S/S AL KADISSIA - FIED ET S/S AL KADISSIA - EL ANNE COMMUNE TNIN AMLOU, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM - OUED NOON.	3.000,00 DH TROIS MILLE DIRHAMS	294 624,00 DH DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 11H30	(A5)5
35/2021/INV-IFNI	LOT 05 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MURS DE CLOTURE DES UNITES SCOLAIRES : S/S ABDIA - HIFERT COMMUNE TIOGHZA ET S/S AL MAARI - ISSWAR COMMUNE TIGHIBT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM - OUED NOON.	3.000,00 DH TROIS MILLE DIRHAMS	294 624,00 DH DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 11H30	(A5)5
	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET DE BRANCHEMENT DE 2° CATEGORIE A 22kv DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE TANGHRA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - AREF DE GUELIMIM OUED NOON.	10 000,00 DH DIX MILLE DIRHAMS	735 072,00 DH SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE SOIXANTE-DOUZE DIRHAMS ET 00 CTS	05/10/2021 à 14H30	(I)54

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation.

la Direction provinciale du MEN FP ES RS de SIDI IFNI  
 Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni . Tel 05-28-87-69-68 Fax 05-28-78-04-68

**N°7723/PA**



**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DIRECTION DE L'ÉPIDÉMIOLOGIE  
ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES**

**Avis rectificatif et report de la date d'ouverture des plis  
Appel d'offres  
n°05/2021/DELM/SA/INV**

La Direction de 79 LIGNE DE PAGE INTÉRIEURE contre les Maladies informe le public que : la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n°05/2021/DELM/SA/INV prévue initialement pour le 14/09/2021 à 10 heures est reportée pour le 28/09/2021 à 10 heures et que la date limite de dépôt des échantillons est fixée pour le 27/09/2021 à 14 heures. L'Avis d'appel d'offres suscit é est rectifié comme suit :

**Avis rectificatif  
Avis d'appel d'offres  
n°05/2021/DELM/SA/INV**

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, COOPERATIVES,  
UNIONS DES COOPERATIVES ET AUTO ENTREPRENEURS

Suite à la publication de l'avis d'appel d'offres n° 05/2021/DELM/SA/INV relatif à l'achat

de Matériels informatiques (lot 1), Mobilier du bureaux (lot 2), dans le journal RISSALAT AL OUMMA

n°11904 du 20 AOUT 2021 et LIBERATION n°9395 du 20 AOUT 2021.

**IL FAUT LIRE :**

**ARTICLE 13 : DEPOT DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET DES ECHANTILLONS**

LOTN°	DOCUMENTATION TECHNIQUE ET ECHANTILLONS	
1	- DOCUMENTATION TECHNIQUE Obligatoire (pour le lot 1) - Echantillons obligatoires pour les articles : 5-6-7-8-9-10-11-12-13	LISTE DE COLISAGE (En double exemplaire) (Annexe 6)
2	Echantillons Obligatoires	Obligatoire

**Bordereau des prix détail estimatif lot n°1 : Matériels informatiques**

Art	Désignation des Prestations	Unité de Compte	Qté
1	<b>Ordinateur portable</b> Windows : 10 home 64 bits +CD d'installation avec clé de licence	Unité	13
2	<b>Ordinateur de bureau</b> Windows : 10 home 64 bits + CD d'installation avec clé de licence	Unité	19
3	<b>Unité centrale</b> Windows : 10 home 64 bits + CD d'installation avec clé de licence	Unité	17

**AU LIEU DE :**

**ARTICLE 13 : DEPOT DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET DES ECHANTILLONS**

LOTN°	DOCUMENTATION TECHNIQUE ET ECHANTILLONS	
1	DOCUMENTATION TECHNIQUE Obligatoire	LISTE DE COLISAGE (En double exemplaire) (Annexe 6)
2	Echantillons Obligatoire	Obligatoire

**Bordereau des prix détail estimatif lot n°1 : Matériels informatiques**

Art	Désignation des Prestations	Unité de Compte	Qté
1	<b>Ordinateur portable</b> Windows : 10 home 64 bits +D'installation avec clé	Unité	13
2	<b>Ordinateur de bureau</b> Windows : 10 home 64 bits	Unité	19
3	<b>Unité centrale</b> Windows : 10 home 64 bits	Unité	17

**LE RESTE DU TEXTE SANS CHANGEMENT**

**N°7726/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
ARF de Casablanca - Sattat  
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Équipements et du Patrimoine  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS au "rabais ou à majoration" N° 10/1/21**

Il sera procédé le 05 Octobre 2021 à 10 heures, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'Ouverture, en séance publique en cas de levée de l'état d'urgence sanitaire, des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" relatifs aux Travaux d'aménagement d'espaces d'orientation scolaires au sein des lycées qualifiant Jamal Eddine El Mahyaoui et Bir Anzarane et du lycée collégial Prince Moulay Rachid relevant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan.

L'Estimation du Maître d'ouvrage (en dirhams Toutes Taxes Comprises): **87 204,00 dirhams (QUATRE VINGT SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE Dirhams)**.

Le Montant de la Caution Provisoire : **2000,00 dirhams (DEUX MILLE dirhams)**.

Les concurrents doivent produire l'originale ou la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport tel que décrit au tableau suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A 5	5

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Équipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 8 du règlement de consultation.

**N°7724/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
ARF de Casablanca - Sattat  
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Équipements et du Patrimoine  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS au "rabais ou à majoration" N° 11/1/21**

Il sera procédé le 05 octobre 2021 à 12 heures, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca, 20490) à l'Ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" relatifs aux Travaux d'Aménagement et Réhabilitation des Ecoles Primaires : El Fida - Ennabigha - Ibn Zaydoune et El Ouahda relevant de la direction provinciale d'El Fida-Mers Sultan en quatre lots: Lot 1 : l'Ecole El Fida - Lot 2 : l'Ecole Ennabigha - Lot 3: l'Ecole Ibn Zaydoune - Lot 4 : l'Ecole El Ouahda. Le jugement se fera par lot.

L'Estimation du Maître d'ouvrage (en dirhams Toutes Taxes Comprises) :

- **Lot 1 : l'Ecole El Fida : 528 132,16** Dirhams TTC (cinq cent vingt huit mille cent trente deux Dirhams seize Centimes, Toutes Taxes Comprises)
- **Lot 2 : l'Ecole Ennabigha: 303 838,86** Dirhams TTC (trois cent trois mille huit cent trente huit Dirhams quatre-vingt six Centimes, Toutes Taxes Comprises)
- **Lot 3: l'Ecole Ibn Zaydoune: 695 142,09** Dirhams TTC (six cent quatre-vingt quinze mille cent quarante deux Dirhams neuf Centimes, Toutes Taxes Comprises)
- **Lot 4 : l'Ecole El Ouahda: 249 894,92** Dirhams TTC (deux cent quarante neuf mille huit cent quatre-vingt quatorze Dirhams quatre-vingt douze Centimes, Toutes Taxes Comprises)

Le Montant de la Caution Provisoire pour chaque lot est comme suit :

- **Lot 1 : l'Ecole El Fida : 11 000,00** DHS (Onze mille Dirhams)
- **Lot 2 : l'Ecole Ennabigha : 6 000,00**, DHS (six mille Dirhams)
- **Lot 3 : l'Ecole Ibn Zaydoune : 14 000,00** DHS (quatorze mille Dirhams)
- **Lot 4 : l'Ecole El Ouahda : 5 000,00** DHS (cinq mille Dirhams)

Les concurrents doivent produire l'originale ou la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport tel que décrit au tableau suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A 5	5

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Équipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 8 du règlement de consultation.

**N°7725/PA**

## Société COMPTAJOUR SARL

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 16/08/2021, il a été constitué une société SARL à ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : WOLLEMA.
- 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.
- 3) Siège social : 314 Résidence Ali, Imm B 2ème étage Apt A4 Camp El Ghoul Guéliz-Marrakech.
- 4) Objet : Production vente et achat des huiles végétales et produits cosmétiques naturels.
- 5) Gérance : Madame NOUZZA TOURKMANI est désigné gérante de la dite société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech, RC N° 118225.

N° 7727/PA

## STE VQS PARTNERS SARL

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 28/07/2021, l'A.G.E décide ce qui suit :

- Cession des parts de Mr. JALAL EL GLAOUI de 200 parts et Mr. MUSTAPHA KHALIL de 200 parts au profit de Mr. ABDELKADER EL AATABI (133), Mr. AHMED ALAOUI (134) et Mr. MOHAMED AIT ELMAJDOUB (133).

-Modification statutaire, Le capital social est réparti de la manière suivante :

- Mr. ABDELKADER EL AATABI (333) parts.
- Mr. AHMED ALAOUI (334) parts.
- Mr. MOHAMED AIT ELMAJDOUB (333) parts.

-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 12/08/2021 sous n° 789440.

N° 7728/PA

## STE SK DELICE Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 11/08/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE SK DELICE » SARL AU, Objet : RESTAURATION LIVREE AU MAROC ,

SIEGE SOCIAL: 276 BD IBN TACHAFINE ETG 3 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , MR.ABDEZZAK GUESSOUS à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de MR.ABDEZZAK GUESSOUS.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 08 Avril 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 515127 et n° de dépôt 791838.

N° 7729/PA

## AL ARABI EL MADDARSI HOLDING

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 500 000,00 Dirhams

Siège social : SELOUANE, DIRECTION AUTOROUTE A2, CODE POSTAL 62702 NADOR.

Avis de publicité

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Aout 2021, il a été établi les Statuts d'une société à res-

ponsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination: « AL ARABI EL MADDARSI HOLDING » SARLAU

Forme: Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet :HOLDING FINANCIERE ET DE GESTION. Capital Social : Fixée à 500.000,00 Dirhams divisé en 500 parts sociales de 1 000,00 dirhams chacune.

La associé unique : • La société 1956 MANAGEMENT 500.000,00 DH soit 500 parts sociales.

Siège social : SELOUANE, DIRECTION AUTOROUTE A2, CODE POSTAL 62702 NADOR.

Durée : 99 ans, La gérance : la société est gérée par :

• Monsieur EL MADDARSI MOSTAFA

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Nador le 09 Septembre 2021 sous le N° 3901.

N° 7730/PA

## « NASYAD TRANS » SARL/AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 23/08/2021 il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : « NASYAD TRANS »
- Forme : SARL/AU.
- Objet : Transport de marchandises pour compte d'autrui. Importation et exportation.
- Siège social : 423, Hay Mohamed Belkhdar Rte Maghnia Oujda.
- Durée : 99 ans
- Capital social : 100.000,00 Dirhams.

La gérance : Monsieur TALHA BADR.

• Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

• Bénéfices : L'associé unique procède à l'affectation du résultat conformément aux dispositions légales et décide de sa mise en paiement.

La société a été immatriculée au Registre de Commerce d'Oujda le 07/09/2021 sous le numéro de 380891.

N° 7731/PA

## ROYAUME DU MAROC Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°03/2021

Séance Publique Le 5 octobre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour " audits de certification et de suivi du système de management environnemental selon la norme iso 14001 version 2015".

Les prestations objet du marché devront être exécutées au niveau des locaux de l'AMEE se situant à : - Rabat : Espace les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad; - Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation

peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

• Le cautionnement provisoire est de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH)

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux Cent quarante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (240 000,00DH TTC).

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.

N° 7732/PA

## ROYAUME DU MAROC Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°04/2021

Séance Publique Le 5 octobre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour "Assistance à la transition du Système de Management des Services Informatiques (SMS) de l'AMEE selon la Norme Internationale ISO 20000-1 version 2018".

Les prestations objet du marché devront être exécutées au niveau des locaux de l'AMEE se situant à : - Rabat : Espace les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad; - Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction régionale de la culture Fès Meknès.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

• Le cautionnement provisoire est de dix mille Dirhams (10 000,00 DH)

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Quatre Cent Cinquante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (450 000,00DH TTC).

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.

N° 7733/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports Département de la Culture

Direction Régionale de Fès-Meknès

Direction provinciale de Meknès

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01 / 2021 / DPCM (SEANCE PUBLIQUE)

Le 12/10/2021, à 10 h 00 mn ; il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de la culture de Meknès, sis à Bd Bir Anzrane VN Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix relatif aux travaux de construction d'un poste transformateur y compris le branchement en aéro-souterrain 2° catégorie du centre culturel d'Azrou-lot unique-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la direction provinciale de la culture de Meknès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille quatre Cents quatre dirhams (12.404,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Huit cent Vingt-six mille Neuf cent vingt-sept dirhams, vingt Cts TTC (826 927,20dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction régionale de la culture Fès Meknès.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du Règlement de consultation.

Les concurrents non-installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7734/PA

## ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &amp; DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 37/INV/2021

Le 05/10/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de 47 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles primaires ; (en 5 Lots) :

• Lot n° 1 : Travaux de construction de 7 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles : DIAR, TAZARTE, BOUGHANIME NAIT IGHY, ALMOU, IMI NOUGOUG, OUISKDOU, TOURTITE ;

• Lot n° 2 : Travaux de construction de 9 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles : EL KAROUR, IRAKEN, ZETOULA, SIDI GHAT, ERRHA, BOUZKIA, ECHOUITER, NOUKHALA, ENKIBIEINE ;

• Lot n° 3 : Travaux de construction de 8 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles : IGROUKA, TASLTE, MOUATAMID IBNOU AABAD, TAMSOLTE, LABRIZA, SIDI BOUYAHIA, TAFZA, TAOURIRTE ;

• Lot n° 4 : Travaux de construction de 11 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles : OUIRGANE, SIDI FARS, ARMD, KIK, IBNOU HABOUS, AL MASSIRA AL KHADRA, TOUGGANA, LOUKID, OUED AD DHAHAB, SIDI BOUAMAR, AIT EL HAJ ;

• Lot n° 5 : Travaux de construction de 12 espaces d'enseignement du préscolaire aux écoles : OULAD YAHYA, ALMANSOUR ADDAHBI, TAMASLOUHTE, AL AMAL, OUMNASTE CENTRALE, SATELLITE OUMNASTE, SIDI BEDHAJ, MAKHAFAMANE, MARIA EL KEBTIA, TIZGUINE, LAMHALLATE, AGNI ;

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale Al HAOUZ-TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

• Lot n° 1 : 21 000,00 Dhs (Vingt et un mille Dirhams);

• Lot n° 2 : 27 000,00 Dhs (Vingt sept mille Dirhams);

• Lot n° 3 : 24 000,00 Dhs (Vingt quatre mille Dirhams);

• Lot n° 4 : 33 000,00 Dhs (Trente trois mille Dirhams);

• Lot n° 5 : 36 000,00 Dhs (Trente six mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

• Lot n° 1 : 1 532 761,44 DHS (Un million cinq cent trente-deux mille sept cent soixante et un Dirhams 44 Cts TTC) ;

• Lot n° 2 : 1 914 101,28 DHS (Un million neuf cent quatorze mille cent un Dirhams 28 Cts TTC) ;

• Lot n° 3 : 1 701 423,36 DHS (Un million sept cent un mille quatre cent vingt-trois Dirhams 36 Cts TTC) ;

• Lot n° 4 : 2 339 457,12 DHS (Deux millions trois cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-sept Dirhams 12 Cts TTC) ;

• Lot n° 5 : 2 552 135,04 DHS (Deux millions cinq cent cinquante-deux mille cent trente-cinq Dirhams 04 Cts TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 4 pour chaque lot.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7735/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR & DE  
LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°38/INV/2021

Le 07/10/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de remplacement de 32 salles préfabriquées aux écoles : DAR LAASSIRI, BOUCHIHA, ES-SAKKOUH, DIAR, TIKOUTAR, MZOUZITE, WAOUSSAFTE, MARIGHA SOUFLA, SBITI, et TAFZA ; (En 4 lots).

- Lot n° 1 : Travaux de remplacement de 6 salles préfabriquées : 2 à DAR LAASSIRI, et 4 à BOUCHIHA ;
- Lot n° 2 : Travaux de remplacement de 9 salles préfabriquées : 2 à ES-SAKKOUH, 3 à DIAR, et 4 à TIKOUTAR ;
- Lot n° 3 : Travaux de remplacement de 9 salles préfabriquées : 2 à MZOUZITE, 3 à WAOUSSAFTE, et 4 à MARIGHA SOUFLA ;
- Lot n° 4 : Travaux de remplacement de 8 salles préfabriquées : 4 à SBITI, et 4 à TAFZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la

Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n° 1 : 20 000,00 Dhs (Vingt mille Dirhams) ;
  - Lot n° 2 : 25 000,00 Dhs (Vingt cinq mille Dirhams) ;
  - Lot n° 3 : 25 000,00 Dhs (Vingt cinq mille Dirhams) ;
  - Lot n° 4 : 23 000,00 Dhs (Vingt trois mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :
- Lot n° 1 : 1 135 498,80 (un million cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Dirhams 80 Cts TTC) ;
  - Lot n° 2 : 1 798 314,00 (un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze Dirhams TTC) ;
  - Lot n° 3 : 1 881 886,80 (un million huit cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-six Dirhams 80 Cts TTC) ;
  - Lot n° 4 : 1 457 685,60 (un million quatre cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dirhams 60 Cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.  
- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 4 pour chaque lot.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7737/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR & DE  
LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI

DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 39/INV/2021 ET  
40/INV/2021

Le 07/10/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°39/INV/2021 à pour objet Travaux de construction de 4 salles de l'école Chahid Zerktouni à Ait ourir, Province d'Al Haouz, programmé à 11h00.
- L'AOO N°40/INV/2021 à pour objet Travaux de construction de 6 salles aux écoles : Sebtlguerouane, Aguenou, Zaouiati sidi driss, Haj bih, et Zriba Tadrara, Province d'Al Haouz., programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 12 000,00 DHS (Douze mille Dirhams) pour L'AOO N°39/INV/2021 ;
- 20 000,00 DHS (vingt mille Dirhams) pour L'AOO N°40/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 743 796,00 Dhs (Sept cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize Dirhams TTC) pour L'AOO N°39/INV/2021 ;
- 1 132 188,96 Dhs (Un million cent trente-deux mille cent quatre-vingt-huit Dirhams et 96 Cts TTC) pour L'AOO N°40/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

- Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5 pour L'AOO N°39/INV/2021 ;
- Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 4 pour L'AOO N°40/INV/2021.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 7738/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION GUELMIM OUED-NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
CERCLE DE BOUZAKARNE  
CAIDAT D'ADAY  
COMMUNE ADAY  
DIRECTEUR DES SERVICES  
BUREAU DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE

**AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALES ET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le Mercredi 06/10/2021, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président du conseil communal d'ADAY à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale et aux appels d'offres sur offres de prix pour :

❖ Concernant la consultation architecturale :

N° :CA	L'objet	L'estimation des coûts des prestations	Heure d'ouverture des plis
03/2021	La Réalisation Des Etudes Architecturales Et Le Suivi Des Travaux De Construction D'un Centre D'éducation Et De Formation Au Douar WAOUMALOUKTE Commune Aday Province De Guelmim	382.290,00 Dh HT Trois Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix Dirhams Et 00 Centimes Hors Taxes	09 HEURE (09 :00)

❖ Concernant les avis d'appel d'offres :

N° AO	L'objet	Montant de la caution provisoire	L'estimation des coûts des prestations	Heure d'ouverture des plis
04/2021	Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Feuilles Et Réalisation Des Essais De Contrôle De La Qualité Des Matériaux Des Travaux De Construction d'un centre d'éducation et de formation au douar Waoumaloukte Commune ADAY Province de Guelmim.	500,00 DH Cinq Cent dirhams.	( 32.280,00 Dhs TTC) Trente Deux Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams, 00 centimes.	10 HEURE (10 :00)
05/2021	La Réalisation Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux De Construction D'un Centre D'éducation Et De Formation Au Douar Waoumaloukte Commune ADAY Province De Guelmim.	500,00 DH Cinq Cent dirhams.	(28.800,00 Dhs TTC) Vingt Huit Mille Huit Cent Dirhams, Zéro Centimes	11 HEURE (11 :00)
06/2021	le contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de Construction D'un Centre D'éducation Et De Formation Au Douar Waoumaloukte Commune ADAY Province De Guelmim.	500,00 DH Cinq Cent dirhams.	(12.840,00 Dhs TTC) Douze Mille Huit Cent Quarante Dirhams, Zéro Centimes	12 HEURE (12 :00)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de l'urbanisme, de l'environnement, des travaux et du patrimoine à la Commune d'ADAY Province de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre, de la commune d'ADAY.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 04/09/2014
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues :

- par l'article 06 du règlement de consultation architecturale pour la CA N° :03/2021,
- par l'article 08 du règlement de consultation pour les AO N° :04, 05 et 06

N°7739/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Youssoufia

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 21/2021/Y/INV**

Le 06/10/2021 à Dix heures (10h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 21/2021/Y/INV en Deux lots séparés concernant:

Lot	OBJET	Estimation du maître d'ouvrage
01	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de remplacement de Soixante-dix (70) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	296.400,00 DH - TTC (Deux Cent Quatre-vingt-seize Mille Quatre Cents Dirhams)
02	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de construction de Trente-deux (32) salles de classe préscolaire aux établissements d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	140.400,00 DH - TTC (Cent Quarante Mille Quatre Cents Dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité ;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 9 et 10 du règlement de la consultation. Notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies légalisées des certificats d'agrément, domaines d'activité : D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages), D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) et D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages).

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'art 9 du règlement de la consultation.

N°7740/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

RÉSERVE	QUI DÉPENSE AVEC MESURE	DÉS HISTOIRES	SANS OBJET FIN DE VERBE	LETTRES DE DRUON	TUYAU	QUESTION DIFFICILE	LA FIN DU JOUR	À LA MODE	REMIS À SA PLACE
					LIAISON INCORRECTE				
TABAC					PARE				
			TIRE-FOND	CONSERVATEUR			REPRODUCTIONS VISUELLES	INACTIVE	
TROMPÉ MARITIME					BÊTE À PART				
				PARTIE DE L'AORTE	MIS EN CIRCULATION				
VACARME JEU DE MAINS						ENZYME BON VENT			
			ATOME ÉPOUSE D'OSIRIS		EXERCER UNE ACTION EN NOIR				
TRANCHE DRAME NIPPON	FORME D'ÊTRE GOINFRE			ÔTE POUR QUE					
		RELIEE PLEINE PEAU PINGRE							VENUE AU MONDE
SIGNATURE					QUARTIER DE GÈNES		GRECQUE	ARTICLE INDEFINI	
TRÈS COURT				NAÏVE					
ANNONCE UNE SUITE			GREFFON			ARTICLE INDEFINI			

Solution mots flechés d'hier

APRÈS	AVANT	POUR	N	PREMIER	ENVIÉ	ALPHAN	R	LES	E	DE	TRAVAIL
RELIEF							ALLER				
MUE							ABIMERA				
BITUME							C				F
AS							INACTIF				
RATON							TORDU				
GNOMES							NIET				
VOTRE							GC				
CRIT							BOISE				
NAPHTE							ITES				
CROASSEMENT											
BRIN							TENU				SO
EX							TEL				GREC

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laarak

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

المغرب  
OJD  
MAROC  
2017  
www.ojd.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Elles sont sou vent en mal d'enfant.
- II. Donna son lait au futur Bacchus. - Petite quantité de beurre.
- III. Gens de l'Est. - En visite à Berne.
- IV. On les a dans le nez. - Remplit sa grille de mots croisés.
- V. Prennent en étai. - Assemblée du Luxembourg.
- VI. Arriver en fin. - Refroidir. - Ils ont éclairé Paris.
- VII. Bout de femme. - Où sont-ils donc ?
- VIII. Accord parfait. - Il faudra bien le rendre.
- IX. A sa place au haut de la page. - Cerdan le faisait si bien.
- X. Dire les choses avec discrétion.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Ils usent les souliers.
- 2. Qu'on ne peut pas sentir. - Fait le spectacle à Kyoto.
- 3. Embellir la tranche. - Il est très ras chez le tar.
- 4. Elles sont utiles en cas de fuite.
- 5. Hors la loi. - Accord parfait.
- 6. Scoumoune. - Petite monnaie à Tokyo.
- 7. Protection solaire. - Les quatre temps.
- 8. Que de canons y ont été fondus ! - Se montre naïf.
- 9. Union européenne. - Abri marseillais.
- 10. Son pistolet n'est pas dangereux. - Romains en exode.
- 11. Évite un effondrement. - Ne pas éviter un effondrement.
- 12. Elle tient une pierre fine.

### Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
			3	8				5		2		8	7	6			
7	4			1				8				9			2	3	
			4		7	2	1	6		5	2	4	8	7			
4	7			9	3			2	8	5						7	
										2	9	4	6	1			
8	1		2	6				3	7	2		9	4	6	1		
2	9	4	5		6					7	5	6		3		8	
	8			4				5	2	3	9	1					
3				2	8						2	8	9			3	
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
			4	9	2					8	3	4			5	2	
1				8				6			2				4		
3	5				2			8		6		9					
2	4							8			8		6	3	9		
			6					2	5		7	6	9		4		
5			7					4	9				3			1	
	7			3					6		4			8			
		8	6		4					8	2		1	7		3	

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	T	E	C	H	N	O	C	R	A	T	E	S
II	C	L	O	U	A	G	E		M	O	N	T
III	H	A	I	E	S		S	P	A	R	T	E
IV	I	N	N		A	S	S	I	S	T	E	R
V	N		C	A	L	M	E	E		U	R	I
VI	T	H	E	S		A	S	T	R	E		L
VII	C	A	S	T	E	S		R	O	S	S	I
VIII	H	I		A	P	H	T	E	S		O	S
IX	I	N	I	T	I	E	R		E	M	U	E
X	N	E	C	E	S	S	I	T	E	U	S	E

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
2	1	7	8	4	9	6	5	3	7	4	8	3	5	2	1	9	6
8	5	4	6	3	2	1	9	7	9	6	2	8	4	1	3	5	7
3	6	9	7	5	1	8	2	4	1	3	5	9	6	7	8	2	4
6	7	1	2	9	5	3	4	8	3	9	1	4	7	8	5	6	2
5	2	8	3	7	4	9	1	6	6	2	4	5	1	3	9	7	8
9	4	3	1	8	6	2	7	5	8	5	7	6	2	9	4	3	1
1	3	5	9	6	7	4	8	2	5	1	6	2	9	4	7	8	3
7	8	2	4	1	3	5	6	9	4	8	9	7	3	6	2	1	5
4	9	6	5	2	8	7	3	1	2	7	3	1	8	5	6	4	9
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
2	5	7	4	9	1	6	8	3	3	4	9	6	2	1	7	8	5
4	8	6	3	7	2	9	5	1	5	7	2	3	9	8	1	6	4
1	3	9	8	6	5	7	4	2	1	6	8	5	7	4	3	9	2
5	1	4	6	2	8	3	7	9	8	9	5	1	3	2	6	4	7
9	2	3	5	4	7	8	1	6	7	3	1	4	6	9	5	2	8
6	7	8	9	1	3	4	2	5	6	2	4	7	8	5	9	1	3
7	4	5	2	3	9	1	6	8	9	1	7	2	4	3	8	5	6
3	6	2	1	8	4	5	9	7	2	5	6	8	1	7	4	3	9
8	9	1	7	5	6	2	3	4	4	8	3	9	5	6	2	7	1

# Sport

Répercussion de l'interruption du match Brésil-Argentine

## Tite : En football, tout n'est pas permis



**"E**n football, tout n'est pas permis", a réagi le sélectionneur du Brésil Tite dans une allusion à l'interruption du match entre son équipe et l'Argentine à cause du non respect des règles sanitaires par certains joueurs de l'Albiceleste, dimanche à Sao Paulo, en qualifications pour le Mondial-2022.

"La justice, les lois, le respect et

la hiérarchie existent, en football tout n'est pas permis, il y a des règles", a souligné l'entraîneur, sans citer explicitement l'équipe d'Argentine, lors d'une conférence de presse virtuelle depuis Recife, où les Auriverdes doivent affronter le Pérou dans leur prochain match des éliminatoires.

Dimanche quelques minutes après le coup d'envoi, des représentants de l'agence nationale de vigi-

lance sanitaire brésilienne (Anvisa) et de la police fédérale sont entrés sur le terrain pour mettre fin à la rencontre.

L'Anvisa reproche à quatre joueurs argentins évoluant en Premier League d'avoir omis de signaler à leur arrivée leur séjour en Grande-Bretagne pour échapper à la quarantaine. L'équipe d'Argentine a nié ces accusations. La Fifa devra décider du sort de la rencontre.

"Je ne sais pas exactement ce qui a été fait ni à quel moment. Je ne peux ni ne dois juger, mais passer au-dessus de la loi, non. Un peu de respect pour une entité, pour un pays, pour un peuple, pour un club et pour une sélection", a ajouté Tite, 60 ans. "Toujours, je souhaite que le match se joue, mais si l'erreur a été commise, alors que s'applique la loi", a-t-il ajouté.

## Jérôme Boateng lourdement condamné pour violences conjugales



**L**e défenseur de l'Olympique lyonnais Jérôme Boateng a été condamné jeudi par un tribunal de Munich à 1,8 million d'euros d'amende pour avoir violenté en 2018 son ex-compagne, mère de ses deux enfants.

A l'issue d'une longue journée d'audience, les magistrats l'ont reconnu coupable de coups et blessures.

Il risquait une peine maximale de cinq ans de prison.

Elle a notamment rapporté que, lors de vacances aux Canaries, le joueur star de 33 ans, an-

cienn du Bayern Munich et champion du monde 2014, avait d'abord lancé vers elle une lanterne lors d'une violente dispute. L'ayant manquée, il l'a ensuite visée et touchée avec une boîte isotherme, qui lui a occasionné une blessure au bras droit.

"Il m'a enfoncé un oeil avec le pouce", a-t-elle ensuite précisé, "il m'a mordu la tête et m'a tiré par terre par les cheveux".

La scène s'est déroulée lors d'une soirée dans un hôtel de luxe, en juillet 2018, soit juste après la piteuse élimination de

l'Allemagne au premier tour du Mondial de football en Russie.

Selon Boateng, c'est au contraire sa compagne de l'époque qui a fait preuve d'agressivité et qui l'a même blessé à la lèvre en le frappant. "Je n'ai pas été violent (...) je ne l'ai pas attaquée", a-t-il assuré, sans convaincre les magistrats.

Le joueur était à l'époque en pourparlers pour rejoindre le Paris SG, et il affirme que la dispute a porté notamment sur les exigences de sa compagne pour le suivre à Paris. Ce transfert a finalement avorté et Boateng est resté à Munich.

L'ex-couple est actuellement en procès pour obtenir la garde de leurs deux jumelles de 10 ans, qui vivent avec lui, et cette question était aussi, indirectement, l'un des enjeux du procès de Munich.

Le trentenaire a fait la une de l'actualité début septembre lorsqu'il a signé pour deux ans avec l'Olympique lyonnais, après une décennie couronnée de multiples titres au Bayern. Il était en fin de contrat avec Munich, où il a notamment remporté deux Ligues des champions et neuf ti-

tres de champion d'Allemagne.

Star de la sélection nationale lors du titre mondial au Brésil en 2014, il en a été écarté par l'ancien sélectionneur Joachim Löw début 2019, dans la foulée du désastre en Russie. Dans sa première liste la semaine dernière, le nouveau sélectionneur Hansi Flick n'a pas fait appel à lui.

Mais à l'approche du procès, les projecteurs se sont de nouveau braqués sur sa vie privée, qui suscite beaucoup d'échanges et de commentaires - parfois vigoureux - sur les réseaux sociaux, et fait les choux gras de la presse.

En début d'année, Boateng a vécu un drame privé lorsque sa dernière petite amie Kasia Lenhardt, qu'il venait de quitter quelques jours plus tôt, a été retrouvée morte dans un appartement de Berlin. La justice a conclu à un suicide. Boateng était à ce moment-là en déplacement au Qatar avec le Bayern où il disputait le Mondial des clubs. Il est rentré immédiatement en Allemagne.

Elle aussi l'avait accusé de l'avoir violenté, avant de se rétracter, selon le quotidien municipal Süddeutsche Zeitung.

## Infantino promet des décisions en fin d'année sur un Mondial biennal

**L**e président de la Fifa Gianni Infantino a promis "des décisions d'ici la fin de cette année" concernant la possibilité d'organiser la Coupe du monde tous les deux ans au lieu de l'actuel rythme quadriennal, une idée qui suscite la controverse sur la planète football.

"Ce processus de consultation (...) sera très complet, très large et nous espérons l'achever d'ici la fin de cette année", a déclaré Infantino dans une vidéo SNTV transmise à l'AFP par la Fifa.

"Le calendrier actuel des matches internationaux arrive à son terme en (20)24. Donc d'ici 2024, nous devons avoir un nouveau calendrier de matches. Donc il faut prendre des décisions d'ici la fin de cette année", a-t-il ajouté. Le débat autour d'une Coupe du monde tous les deux ans a été relancé ces derniers jours dans le quotidien français L'Equipe par l'ex-entraîneur Arsène Wenger, directeur du développement de la Fifa. Celui-ci préconise une compétition de sélections chaque année, en alternant Mondial et Euro, par exemple, pour la Confédération européenne.

L'UEFA s'y est opposée, assurant que cela "diluerait" le "joyau" du football mondial, selon son président Aleksander Ceferin.

L'association mondiale des Ligues professionnelles (WLF) a également critiqué dans un communiqué mercredi un projet qui "porterait atteinte à l'économie du football et à la santé des joueurs". Cette instance précise qu'elle "s'opposera à tout projet de tenir la Coupe du monde de football tous les deux ans et porter ainsi atteinte à l'histoire et la tradition d'une compétition qui signifie tant".

Mardi, une cinquantaine d'organisations de supporters du monde entier avaient aussi affirmé leur opposition, précisant n'avoir "ni le temps, ni l'argent, ni la capacité de (se) rendre à l'autre bout du monde tous les 24 mois (...) dans une compétition dévalorisée".

Mais Gianni Infantino assure "écouter" les "supporters du monde entier, pas seulement de certaines parties du monde".

"Nous étudions le calendrier, nous consultons tout le monde, à commencer par les acteurs du football", a-t-il lancé, assurant solliciter les "clubs du monde entier", dont les puissants clubs européens.

Toutefois, lors d'une réunion mardi à Lausanne, l'Association européenne des clubs (ECA) a pour sa part estimé n'avoir pas été formellement consultée à ce sujet. "Nous n'avons pas encore la moindre proposition sur la table de la part de la Fifa sur ce à quoi ressemblerait une Coupe du monde tous les deux ans. Mais dans le calendrier actuel, il n'y a pas la place", a déclaré à la presse Michael Gerlinger, vice-président de l'ECA.



## L'ASFAR de retour en compétition africaine *Les Militaires à l'assaut des Béninois de Buffles*

Après une absence de la scène continentale qui a duré huit ans, l'ASFAR retrouve de nouveau la compétition africaine. Le club militaire devra affronter, ce dimanche à partir de 19 heures au Complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat, la formation béninoise de Buffles du Borgou, et ce pour le compte du match aller du premier tour préliminaire de la Coupe de la Confédération CAF.

Un tour de chauffe qui s'annonce largement

à la portée de l'ASFAR, club décidé à franchir ce cap pour hériter au tour suivant de l'équipe algérienne de la Jeunesse Sportive de Kabylie, finaliste malheureuse lors de la précédente édition devant le Raja de Casablanca.

Dirigé par le Belge Sven Vandenbroeck, le club de l'ASFAR a pu retrouver son niveau d'antrefois, terminant troisième du championnat la saison dernière et parvenant à se qualifier à la finale de la Coupe du Trône pour jouer le Moghreb de Tétouan. L'équipe regorge de bons éléments, anciens joueurs et nouvelles recrues qui piaffent d'impatience d'aborder cette C2 africaine, concours où se trouve également engagée la Renaissance de Berkane, exempté de ce tour préliminaire.

A propos des recrutements, l'entraîneur-ad-

joint de l'ASFAR, Adil Serraj, avait fait savoir dans une déclaration à la MAP que «des joueurs sont le maillon essentiel qui permet d'atteindre les objectifs escomptés et de faire renaitre les gloires d'antan de l'équipe réalisées par les générations précédentes». Et d'ajouter que «jouer sur trois fronts, à savoir la Botola Pro D1, la Coupe du Trône et la Coupe de la CAF nécessite un banc de touche étoffé et solide ainsi que des remplaçants de qualité à chaque poste pour éviter d'éventuelles surprises, telles que les blessures, les expulsions et les suspensions, et qui seront en mesure de combler l'absence de joueurs titulaires».

C'est parti donc pour l'ASFAR dans cette campagne africaine, édition 2021-2022. Face aux Béninois, les partenaires de Mohamed Chibi sont tenus de faire le plein en vue non seulement d'en-

visager le match retour dans de bonnes dispositions, mais aussi de donner quelques signes de quiétude quant à leur avenir dans cette Coupe qui a toujours réussi aux clubs marocains, sachant que l'ASFAR a été lauréate de la C2 en 2005 après avoir été le premier club marocain à goûter aux délices de la consécration continentale en 1985, en remportant la Coupe d'Afrique des clubs champions.

L'ASFAR débute donc la compétition africaine dès ce first tour préliminaire. Comme précité, la RSB ne devra faire son entrée en scène qu'au stade suivant, tout comme d'ailleurs, le Wydad et le Raja de Casablanca, les deux représentants du football national en Ligue des champions.

Mohamed Bouarab

### Botola Pro 1

# De belles affiches d'entrée

Le championnat national de football Botola Pro D1 Inwi reprend du service en cette fin de semaine avec des matchs qui ne manquent pas d'intérêt pour diverses raisons. Après les deux rencontres de vendredi entre le CAYB et le RCA, d'un côté, et l'OCS et le DHJ de l'autre, trois autres confrontations sont programmées ce samedi.

A Khouribga, à partir de 17h,

l'OOCK, qui retrouve la D1, accueille le MCO au Complexe de l'OCP. Une occasion pour les deux clubs de confirmer leur parcours de la saison passée, avec un petit avantage pour les locaux qui disposent d'un effectif solide, capable de battre les meilleures équipes de l'élite. En face, le MCO ne sera pas une proie facile, d'autant que le club oujdi a revu à la hausse ses objectifs pour le présent exercice.

A 19h15, le stade Bachir de Mohammedia sera le théâtre d'une belle affiche entre le SCCM et le FUS. Les deux formations ont eu beaucoup de difficultés la saison dernière. Mais depuis l'arrivée de Fakhir à la tête du staff technique du SCCM, le groupe semble avoir retrouvé ses marques, ce qui ne fut pas le cas pour le FUS qui n'a assuré son maintien la saison passée que lors de la dernière journée.

A 21h30, le HUSA reçoit le RCOZ au Grand stade d'Agadir. Là aussi les deux équipes ont peine à rester parmi les grands. Le match sera l'occasion pour les deux entraîneurs de corriger les erreurs de la saison passée et d'enregistrer un bon résultat qui leur permettra d'entreprendre la suite du championnat avec optimisme.

Pour ce qui est de dimanche, deux matchs sont au programme. Le champion en titre, le WAC, accueille au Complexe

sportif Mohammed V l'IRT. Les locaux, sous la houlette de Walid Regragui, sont déterminés à réussir leur saison. Jouant sur plusieurs tableaux, les coéquipiers d'El Guerti veulent faire oublier à leurs supporters les ratés de la dernière saison, sauf que la mission ne sera pas facile face à des Tangérois qui ont souvent signé de belles performances contre les équipes casablancaises.

A 21h30, le MAS reçoit la RSB au Grand stade de Fès. Deux équipes qui se sont bien préparées pour l'actuel exercice et qui ne souhaitent pas entamer la nouvelle saison sur une mauvaise note.

Le match devant opposer l'ASFAR au nouveau promu, la JSS, se jouera mercredi 15 septembre au Complexe sportif Moulay Abdellah à partir de 17h.

Khalil Benmouya

## Programme

### Samedi

(17h00) Olympique Khouribga – Mouloudia d'Oujda  
(19h15) Chabab Mohammedia – FUS de Rabat  
(21h30) Hassania d'Agadir – Rapide Oued Zem

### Dimanche

(17h00) Wydad de Casablanca – Ittihad Tanger  
(21h30) Maghreb de Fès – Renaissance Berkane

### Mercredi 15 septembre

(17h00) AS FAR – Jeunesse sportive Salmi

A signaler que les matches opposant le Youssoufia de Berrechid au Raja de Casablanca et l'Olympic de Safi au Difaâ d'El Jadida devaient être disputés vendredi.

## Botola Pro D2

Ci-après le programme de la 1ère journée de la Botola Pro D2 «Inwi» de football, qui sera disputée en cette fin de semaine.

### Samedi à 17h00

Stade Marocain – Moghreb de Tétouan  
Racing Casablanca – Raja de Beni Mellal  
Chabab Al Massira – Union sportive musulmane d'Oujda

### Dimanche à 17h00

Jeunesse Benguerir – Ittihad Khemisset  
Renaissance de Zemamra – Kawkab de Marrakech  
Chabab Atlas Khénifra – Tihad Casablanca

A noter que les matches Olympique Decheira – Union Touarga et AS Salé – Widad de Fès devaient avoir lieu vendredi.

# Le Hassania affiche de grandes ambitions



Hassania dans son contrat avec l'entraîneur Mounir Chebil, les échecs successifs de l'équipe lors de la Botola l'ont obligé à se séparer du technicien tunisien.

Plusieurs indices laissent prévoir que le Hassania est prêt pour cette saison, notamment la performance de l'équipe lors de son dernier match qu'elle a remporté face au Difaâ Hassani d'El Jadida.

Le match a été marqué par la première apparition officielle des joueurs Ilyas Elqaada et Badr Eddine Octobre, et la victoire du HUSA (2-0) ne peut que remonter le moral de l'équipe et la motiver pour une meilleure performance.

Le HUSA a débuté ses entraînements pour la saison 2021-2022, sous la houlette du technicien Réda Hakam qui vient de renouveler son contrat pour deux saisons supplé-

mentaires.

Après l'évaluation du bilan du Hassania au titre de la saison sportive 2020-2021, les dirigeants du club ont opté pour la continuité en renouvelant le contrat de Réda Hakam (39 ans).

Pour renforcer son effectif, le Hassania d'Agadir a recruté quatre joueurs dont trois "milieu de terrain qui ont déjà paraphé leur contrat pour deux saisons. Il s'agit de Ahmed Chentouf, 25 ans, venant de l'Ittihad Riadhi de Tanger (IRT), Abdessamad Niyani, 26 ans, en provenance du Youssoufia de Berrechid, et Charaf Eddine Rhordmani de l'Olympique Club de Safi, alors que le quatrième élément est le défenseur Mohamed Cheikhi (27 ans) qui a évolué à l'ASFAR (son club formateur) et au Youssoufia de Berrechid.

Après l'évaluation du bilan du Hassania au titre de la saison sportive 2020-2021, les dirigeants du club ont opté pour la continuité en renouvelant le contrat de Réda Hakam (39 ans).

## Fiche technique du HUSA

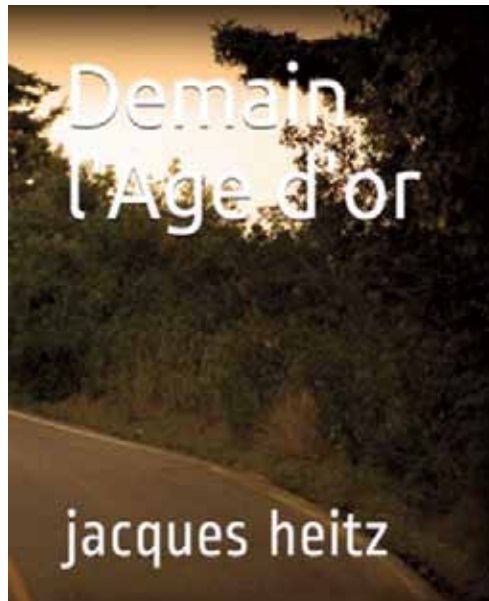
- Nom du club : Hassania Union Sport d'Agadir
- Date de création : 1946
- Couleurs du club : Rouge et blanc
- Stade : Grand stade d'Agadir (45.480 places)
- Président du club : Habib Sidinou
- Entraîneur du club : Réda Hakam
- Entraîneurs adjoints du club : Adil El Meskini et Hamou Mouhal
- Coach des gardiens de but: Yahya Zouhri
- Préparateur physique : Mohamed Zidine
- Chargé de la coordination avec les équipes junior et espoir : Ahmed El Fathi
- Analyste vidéo: Alaâ El Alami
- Palmarès :  
Botola : Champion lors des saisons 2001-02 et 2002-03  
Coupe du Trône : Finaliste en 1962-63, 2005-06 et 2018-19
- Principales recrues : Ahmed Chentouf, Charaf Eddine Rhordmani, Abdessamad Niyani, Mohamed Cheikhi
- Principaux départs : Youssef El Fahli, Yassine Rami, Soufiane Bouffini, Jamal Chemakh, Abderrahmane Houasli et Mehdi Oubila.

Sur Ana Salai, l'artère principale qui traverse la ville, les voitures stoppées par un feu rouge (à peu près respecté) font rugir les moteurs au point mort et, sitôt le feu passé au vert, se ruent en avant comme des fauves libérés. Où est la supposée indolence tropicale ? Tout le monde conduit en virtuose frénétique, à toute vitesse. Loi de la jungle et loi du plus fort mais pas du tout la loi du moindre effort.

Changement de quartier. Nous longeons les hauts murs de ce qui pourrait être un parc ou un jardin botanique. Des villas cossues. Partout des parterres de fleurs, des arbres géants, des chants d'oiseaux. Le chauffeur, un petit homme rondouillard jusque là silencieux me dit quelques phrases que je ne saisis pas. Du tamoul sans doute. Il ne se décourage pas et je comprends enfin qu'il me parle anglais avec l'accent de l'Inde du Sud. Je lui donne le nom de la famille dans laquelle je me rends. Les quartiers sont assez clairement indiqués mais le nom des rues, lui, est le plus souvent introuvable. Il faut entrer chez les commerçants et demander. On s'arrête plusieurs fois. Le chauffeur descend, se rend dans une boutique et entame tranquillement la conversation. Il prend le temps de fumer une cigarette en bavardant, il achète quelques friandises et m'en offre. Il fera encore étape un peu plus loin pour acheter des bananes et des

petits gâteaux. Nous parcourons quelques rues presque désertes. Leur silence contraste avec la folie circulaire d'Ana Salai. Le chauffeur s'arrête à nouveau sur un terre-plein. Dans un renforcement, une échoppe faite de quelques planches à l'ombre d'un flamboyant. Un homme en sort et nous salue. S'ensuit un dialogue entre les deux Tamouls. Je suppose qu'ils discutent du chemin le plus court. Le «barman» rentre dans son échoppe. Peut-être va-t-il se renseigner ? Mais quand il revient, c'est avec un plateau et dessus, trois verres de thé au lait sucré. Je ne veux pas m'impatienter, je me maîtrise, je suis dans le pays du yoga, apprends la sérénité, Olivier, vite, il y a urgence. Je n'ose refuser l'écoeurant breuvage qui ne fait qu'augmenter ma soif. Après conciliabule, le chauffeur se tourne vers moi : - Il dit que d'ici on ne peut pas aller dans la famille dont vous m'avez donné l'adresse. - Mais pourquoi ? - Il ne dit pas pourquoi. Seulement que c'est impossible. - Vous voulez dire qu'il est impossible d'aller d'un quartier de Madras à l'autre ?

Le chauffeur balance le menton de gauche à droite. Ni oui ni non ? Ce mouvement de tête est inconnu à Bruges comme à Bruxelles. Reste calme, Olivier. Même si Descartes n'est pas ton auteur favori, tu auras encore l'occasion de regretter qu'il n'ait jamais mis les pieds en Inde. Mais



Pétrus y est et rappelle-toi ses propos : Le temps n'est pas linéaire, le futur a déjà eu lieu puisque lui ou Fiorella peuvent parfois le connaître, le passé est présent et pas seulement dans nos mémoires. Du calme, de la patience, Olivier, tu es en Orient, tu es en vacances, rien ne presse.

- Mais, dis-je, vous savez où vous

êtes ici ? - Of course Sir.

- Bien. Alors, je peux téléphoner depuis la boutique de ce Monsieur ? Ou bien est-ce impossible ça aussi ?

Discussion animée en tamoul entre les deux hommes. Ils hochent la tête pensivement. Le «barman» m'invite à le suivre, me fait entrer dans sa boutique, une sorte de garage en

planches ouvert sur un des quatre côtés. Quelques tables en fer. Des bancs. Deux vieux réchauds. Un antique téléphone. Et ô miracle ! après avoir formé le numéro et parlé à un homme qui semble comprendre l'anglais, j'entends la voix de Roya, joyeuse et infiniment rassurante. - Je vais te passer le chauffeur, lui dis-je. Il t'expliquera où nous sommes.

- Bien. Reste à l'ombre. C'est tout près. Je viens te chercher.

Voilà. Je suis sous le flamboyant, assis sur une caisse et j'attends Roya. La fatigue a eu raison de mon impatience. Il me semble que je pourrais rester là jusqu'à la fin des temps. Est-ce que je deviens indien ? Les deux hommes à côté de moi échangent quelques paroles. Ils me demandent d'où je viens mais ne situent pas du tout la Belgique au nord d'une France qu'ils ne connaissent pas davantage.

- C'est l'heure de la prière, dit le chauffeur. Il se lève, il retire du coffre de l'Ambassador un petit tapis. Il le déroule dans la poussière du terre-plein et se prosterne en psalmodiant, sans doute dans la direction de La Mecque. Je demande au «barman» s'il est musulman, question idiote. S'il l'était, il serait en train de prier lui aussi. Il me répond qu'il est hindouiste et dévot d'une déesse locale au nom imprononçable et que j'oublie aussitôt.

(A suivre)

## Recettes

### Salade Royale

#### Ingrédients :

Artichauts au fromage à la crème:  
200 grammes de fromage à la crème  
4 cœurs d'artichauts bouillis  
1 cuillère à café de poudre d'ail  
1 cuillère à soupe de ciboulette hachée  
Sel et poivre au goût  
Riz aux légumes:  
245 grammes de yaourt nature  
1 cuillère à soupe d'huile d'olive  
Sel et poivre au goût  
400 grammes de riz cuit  
1 tasse de pois verts bouillis  
1 tasse de carottes bouillies, coupées en petits cubes  
1/2 tasse de petits cubes de poivron rouge  
Avocat aux crevettes:  
100 grammes de crevettes décortiquées  
Autre: Tranches de viande fumée, dinde, etc.  
Branches de ciboulette tomates cerises  
Petites boules de mozzarella Salade Cubes de fromage Écrevisses cuites ou crevettes Anchois marinés

#### Instructions :

Artichauts au fromage à la crème  
1- Dans un bol, placez le fromage à la crème et travaillez-le avec une spatule jusqu'à ce qu'il devienne crémeux. 2- Ajoutez du sel, du poivre, de la poudre d'ail et de la ciboulette. Mélangez. 3- Disposez le mélange de fromage à la crème au centre des cœurs d'artichauts cuits. Riz aux légumes  
1- Pour faire la sauce, dans un bol, déposez le

yaourt nature. Ajoutez l'huile d'olive et assaisonnez de sel et de poivre. Mélangez et ajustez au goût. 2- Dans un grand bol, mélangez le riz cuit, les pois verts, les carottes et le poivron rouge. Mélangez avec une cuillère. 3- Ajoutez la sauce au mélange de riz et bien mélanger.

Avocat et crevettes 1- Coupez les avocats en deux et retirez les noyaux. Pressez un peu de citron frais sur l'avocat pour qu'il ne noircisse pas. Assaisonnez avec du sel et du poivre. 2- À feu moyen, dans une poêle, chauffez un peu d'huile d'olive. Faites cuire les crevettes. Assaisonnez avec du sel et du poivre. Ajoutez un peu de zeste de citron plus de saveur.

3- Placez les crevettes cuites au centre de chaque moitié d'avocat. Garnissez de ciboulette hachée. Salade de fruits 1- Coupez l'ananas en deux et videz le centre de chaque moitié.

2- Faites une salade de fruits avec différents fruits (raisins, grenade, kaki, ananas, framboises, etc.). Remplissez les moitiés d'ananas avec la salade de fruits.

Autre  
1- Roulez des tranches de viande fumée comme un tapis et attachez la ciboulette au centre.  
2- Faites des mini-brochettes alternant tomates cerises et petites boules de mozzarella.

Assembler 1- Dans une grande assiette, placez toutes les feuilles de laitue. 2- Au centre, placez un cercle et remplissez-le de salade de riz. Retirez le cercle.

3- De chaque côté de l'assiette, placez les moitiés d'ananas remplies de salade de fruits.

4- Placez sur les bords les cœurs d'artichaut et les moitiés d'avocat.

5- Décorez avec les brochettes de mozzarella, la viande fumée, les cubes de fromage, les écrevisses, les anchois, etc.

## Un tiers des espèces d'arbres menacé dans le monde

Environ un tiers des espèces d'arbres à travers le monde sont menacées d'extinction, selon un rapport publié mercredi, qui avertit que le changement climatique pourrait mettre à mal des écosystèmes forestiers entiers.

Cet "Etat des arbres dans le monde" a été coordonné par le Botanical gardens conservation international (BGCI), qui regroupe notamment des jardins botaniques, et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Il porte sur 58.497 espèces d'arbres. Il en ressort que 30% (17.500 espèces) sont menacées d'extinction, avec 7% supplémentaires "peut-être menacées".

Même des arbres communs, comme les magnolias, font partie des plus menacés, les chênes, érables et ébènes n'étant pas épargnés.

Les données manquent pour évaluer 21% des espèces et un peu plus de 40% sont considérées comme n'étant pas en danger.

L'exploitation forestière et la déforestation pour faire place à des cultures ou de l'élevage sont de loin les plus grandes menaces pesant sur les arbres.

Un total de 142 espèces sont considérées comme disparues et plus de 440 sont sur le point de l'être, avec moins de 50 arbres existant à l'état sauvage dans le monde.

"De nombreuses espèces sont au bord de l'extinction, certaines comptant encore un seul individu vivant", s'alarme Jean-Christophe Vié, direc-

teur général de la fondation Franklinia basée en Suisse, dans la présentation du rapport.

Il juge "choquant" les niveaux toujours élevés de déforestation, alors que les arbres jouent un rôle vital dans la nature, fournissant un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales, absorbant du CO2 et fournissant les ingrédients de certains médicaments.

Le Brésil, qui abrite une large part de la forêt tropicale amazonienne compte, le plus grand nombre d'espèces d'arbres (8.847) dont celles menacées (1.788), conséquence de l'agriculture intensive.

Mais la plus forte proportion d'espèces menacées se trouve dans les régions tropicales d'Afrique, en particulier à Madagascar et sur l'île Maurice où 59% et 57% respectivement des espèces sont en danger.

A Madagascar, l'importance culturelle du baobab Granddidié, qui peut vivre autour de 2.000 ans, ne l'a pas protégé des incendies, de l'agriculture sur brûlis ou de la surexploitation pour son écorce et ses fruits.

"Des espèces d'arbres qui ont évolué sur des millions d'années, s'adaptant aux changements climatiques, ne peuvent pas survivre à l'avancée de menaces humaines", avertit Jean-Christophe Vié.

"A quel point manquons-nous de prévoyance pour permettre la perte d'espèces d'arbres dont les sociétés à travers le monde sont écologiquement et économiquement dépendantes",

s'interroge-t-il.

Le rapport pointe aussi du doigt les conséquences en cascade causées par ces destructions. Il évoque à titre d'exemple la disparition d'un million d'hectares d'épicéas en Alaska et d'environ 10 millions d'hectares de pins tortus en Colombie britannique.

Des écosystèmes forestiers peuvent s'effondrer quand ils sont soumis à plusieurs menaces, comme les incendies, l'exploitation forestière et le morcellement des habitats pouvant "entraîner un changement écologique abrupt", explique le rapport.

"Le changement climatique a le potentiel pour devenir la principale cause d'effondrement dans la plupart, si ce n'est tous les écosystèmes forestiers", indique Adrian Newton, de l'université de Bournemouth, dans le rapport.

Le réchauffement climatique menace ainsi directement plus d'un millier d'espèces, en modifiant leur habitat, en augmentant les risques de tempêtes, inondations, incendies ou encore de maladies.

Pour Jean-Christophe Vié, la restauration des forêts pour lutter contre le changement climatique est "une grande opportunité pour modifier cette terrible image". Mais il faut s'assurer que les bons arbres sont plantés au bon endroit, souligne-t-il.

"Si nous pouvions seulement apprendre à respecter les arbres, de nombreux défis environnementaux en profiteraient sans aucun doute", relève-t-il.